

# SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 138

Faut-il  
produire  
toujours plus ?

## ENERGIE

La France a-t-elle  
vocation à exporter  
de l'énergie ?

La sagesse n'est-elle pas  
d'abord la sobriété  
énergétique ?

N° 138 - Août 2007 - 5 €

# SUD-OUEST NATURE

édité par la  
**SEPANSO**

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection  
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif  
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

## Sommaire

|                         |                                                                   |          |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------|
| EDITORIAL               | Un Grenelle "mou" serait nocif pour l'environnement . . . . .     | 1        |
| AU FIL DES MOIS         | Nous retiendrons... . . . .                                       | 2        |
| ACTUALITÉ               | Un Grenelle "mou" n'empêchera pas le saccage de l'Aquitaine . . . | 6        |
| UN GESTE POUR LA NATURE | La certification forestière . . . . .                             | 7        |
| <b>DOSSIER</b>          | <b>Energie - climat</b> . . . . .                                 | <b>9</b> |
| OGM                     | 4795,82 hectares de maïs OGM en Aquitaine ! . . . . .             | 21       |
| JURIDIQUE               | Plaintes et recours . . . . .                                     | 24       |
| LA VIE DES RÉSERVES     | Etang de la Mazière . . . . .                                     | 25       |
|                         | Etang de Cousseau . . . . .                                       | 26       |
|                         | Marais de Bruges . . . . .                                        | 27       |
| LOISIRS                 | Balades nature . . . . .                                          | 28       |

**Prix du numéro : 5 €**

**Août 2007**



Fédération SEPANSO  
1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX  
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75  
Adresse électronique : [sepanso.fed@wanadoo.fr](mailto:sepanso.fed@wanadoo.fr)

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Photo de couverture : Colette GOUANELLE



## *Un Grenelle "mou" serait nocif pour l'environnement*

**O**n gardera probablement de cette grand messe quelques souvenirs positifs. Les ONG, Organisations Non Gouvernementales - associations, en langage onusien - ont fait le pari, et à la proposition du chef de l'Etat en forme de défi, ont répondu favorablement. Vous souhaitez qu'on mette sur la table des analyses solides et des propositions constructives ? Eh bien soit. Et elles ont répondu. Ceux qui militent à la SEPANSO ont pu consulter par exemple, s'ils disposaient d'Internet, le volume copieux, solide, et logique des propositions de notre fédération nationale, FNE. Certes très honorable devoir, où se retrouvaient les principaux thèmes et demandes de nos associations. Pourtant, à ces Etats Généraux d'un nouveau genre, propulsés au premier plan de l'actualité par le coup de pouce médiatique de Nicolas Hulot, les problèmes sont apparus aussitôt. Problèmes avec la méthode, avec les participants, et enfin avec les limites de l'exercice posées par le pouvoir.

Problèmes avec les participants. On le sait, seules neuf ONG, jugées les plus représentatives, ont été admises à la table de négociation. Or on sait bien qu'en France, une nuée d'organisations traitent, chacune avec son approche spécifique, de la très vaste palette des problèmes environnementaux. Réunir tout ce monde autour de la table relevait du pari impossible. Surtout si ces mêmes organisations mettaient des préalables à leur participation en sachant très bien que ces préalables ne seraient pas acceptés. Cela a permis à certains de se tenir confortablement en marge des débats, tout en plaçant le martyr. Les autres, les "neuf", ont sué sang et eau sur leurs devoirs, et en plus, se sont vus considérées comme des traîtres ou des usurpateurs autoproclamés par la masse des associations laissées sur le bord de la route. Bonjour l'ambiance. Le ton était donné...

Les tabous ont marqué un autre niveau de la grand messe. Les ONG avaient mis en avant trois questions majeures, comme des préalables logiques à leur participation : que le gouvernement suspende la mise en œuvre de l'EPR et accepte que soit discuté le thème de l'énergie. La réponse est venue du chef de l'Etat lui-même, proposant cyniquement le nucléaire "civil" à Khadafi contre les infirmières bulgares, et faisant l'apologie du nucléaire "énergie renouvelable" (sic !) à l'occasion de l'AG de l'ONU. Les "grandes ONG", habituées à ces parties de bras de fer, allaient-elles réagir en quittant la table ? Non, bien sûr. Tout le monde a regardé ses godasses, avalé sa couleuvre, et choisi de rester. Idem pour les autoroutes - elles avaient réclamé un moratoire sur le programme autoroutier. A la trappe. Le sujet ne sera pas discuté. Deuxième couleuvre. Seule la question OGM a été finalement intégrée, mais pour aboutir à une décision très probable - une loi sur les OGM - qui ne va guère coûter au pouvoir, car la pression de l'Europe et celle de l'opinion l'auraient conduit tôt ou tard à légiférer.

Enfin, la méthode : en saucissonnant ces assises en six groupes, le pouvoir tuait dans l'œuf la velléité associative de traiter l'écologie comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme un tout. A tout le moins aurait-il fallu admettre une "transversalité" des thèmes, qui permette de ne pas perdre de vue la globalité des réponses. Energie, agriculture, transports, santé, gouvernance, par exemple, auraient dû être les fils directeurs communs aux six groupes de travail. Accepter le saucisson était tuer dans l'œuf l'originalité des problèmes environnementaux. C'est pourtant ce qui s'est fait. Et ce qui laisse imaginer la conclusion probable de ce Grenelle : la montagne va accoucher d'une souris. Pire : la déception et la démobilisation risquent d'être considérables. Avec les ambiguïtés du personnel politique à la manœuvre, avec un budget de l'Environnement inchangé, avec des méthodes de ce genre, on aurait pu s'en douter.

Plus dure sera la chute.

Pierre Delacroix,  
Président d'Honneur FNE et SEPANSO

Octobre 2007

# Nous retiendrons...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

## La FAO et l'agriculture biologique Juin 2007

Lors de son dernier congrès, "L'agriculture biologique et la sécurité alimentaire" (Rome, 3-5 mai 2007), la FAO a annoncé officiellement que l'agriculture biologique pouvait nourrir toute la planète ! Cette vénérable institution, FAO ou Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, représentant 189 Etats membres (plus la Communauté européenne), financée par les contributions de ses membres et employant 3600 personnes à travers la planète, a-t-elle perdu la tête ? Ou a-t-elle totalement raison ? Cette dernière possibilité va complètement à l'encontre des choix actuels liés aux multinationales de l'agrochimie... La FAO a déclaré que les avantages de l'agriculture biologique sont innombrables. Cette agriculture respectueuse de l'environnement peut permettre de produire un volume suffisant pour nourrir l'humanité. Si les rendements diminueraient partiellement en Europe et en Amérique du Nord, ils augmenteraient nettement dans tous les autres pays. Elle permettrait également d'économiser les réserves d'eau, de limiter l'érosion des sols, de préserver la biodiversité alimentaire en gardant les variétés traditionnelles, de générer des circuits courts, de sauvegarder la petite paysannerie traditionnelle et de lutter contre le réchauffement climatique en supprimant les fertilisants chimiques et les pesticides et en permettant de fixer le carbone dans le sol de par sa teneur augmentée en matière organique. L'agriculture va

être l'un des secteurs les plus fragilisés par les bouleversements climatiques alors que les glaciers fondent, que les températures montent, que certains océans ne peuvent plus absorber le CO<sub>2</sub> et que les réserves alimentaires sont au plus bas suite à des sécheresses répétées et à la promotion des *nécro-carburants*. D'après l'agronome Claude Bourguignon, "par le gaz carbonique qu'elle rejette, l'agriculture intensive contribue pour un tiers au réchauffement de la planète". Non seulement les sols de l'agriculture intensive ne peuvent plus stocker de CO<sub>2</sub> mais ils en sont une source considérable car 90 % de leur activité biologique, indispensable pour l'écosystème (les sols abritant bactéries, champignons, etc...), a été détruite. Le second gaz à effet de serre, le protoxyde d'azote ou NO<sub>2</sub>, est généré par les épandages ; quant au troisième gaz, le méthane CH<sub>4</sub>, il est généré par la fermentation entérique des ruminants et les fosses à lisier : pourrions-nous remettre en question

la consommation inconsidérée de viande dans nos pays occidentaux ? Il aura fallu des années à la FAO pour montrer la nécessité de reconverter l'agriculture à des pratiques écologiques ; au moment du "Grenelle de l'environnement", verra-t-on la naissance d'une nouvelle agriculture ? Pour le bien-être de la planète. FC

✓ Les différents documents (en Anglais) sont disponibles sur le site de la FAO : [http://www.fao.org/organicag/ofs/docs\\_fr.htm](http://www.fao.org/organicag/ofs/docs_fr.htm)

## Inauguration d'un barrage illégal 27 juillet 2007

L'inauguration officielle du barrage du Gabas, à Gardères-Eslourenties, a été une nouvelle occasion pour les opposants <sup>(1)</sup> de manifester contre cet aménagement illégal et dangereux de 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Le 22 mars dernier, la Cour administrative de Bordeaux a jugé illégale la délégation de maîtrise



Manifestation le 27 juillet contre l'inauguration illégale du barrage du Gabas

d'ouvrage par laquelle l'Institution Adour et la Compagnie d'Aménagement des Co-teaux de Gascogne apparaissent dans une collusion d'intérêts manifeste et préjudiciable aux contribuables. Cette décision remet en question, de fait, la Décision d'Utilité Publique de 2000. La politique du passage en force de l'Institution Adour, constante de bout en bout dans cette affaire, concerne également la sécurité du réservoir : l'arrêté préfectoral du 13 mars 2007, "considérant les incidents survenus lors de la construction du barrage et les incertitudes qui demeurent quant à son comportement", oblige à une surveillance renforcée de la digue, implantée dans un environnement marécageux, peu stable. En manifestant de façon ludique sur le site au moment de l'inauguration, les associations dénonçaient aussi la politique de fuite en avant des élus locaux qui soutiennent la monoculture du maïs irrigué, ignorant à la fois l'intérêt général et les objectifs européens de bon état écologique des eaux en 2015. Elles réclament une réorientation de la gestion de la ressource en eau qui favorise une politique qualitative et de prévention, et non pas seulement quantitative. L'actuelle politique de la "chasse d'eau" soutient des cultures gourmandes en eau et en intrants chimiques en période d'étiage, relâche subitement des volumes considérables qui ravagent la faune et la flore en emportant les berges des rivières. Face à l'anachronisme de ces aménagements destructeurs des milieux, spécificité des politiques de l'eau en Adour- Garonne, les associations demandent une gestion démocratique qui préserve l'avenir des rivières sauvages et la mise en œuvre d'une autre agriculture.

## Biodiversité : la France et les espèces menacées Septembre 2007

Selon la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), les grands singes, les coraux, les vautours, les dauphins sont tous en danger. La vie sur Terre disparaît rapidement et continuera à disparaître si des mesures urgentes ne sont pas prises, c'est ce que dit la liste rouge de l'UICN : un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers des amphibiens et 70 % de toutes les plantes évaluées dans cette liste sont en péril. **La France se situe au 9<sup>ème</sup> rang mondial et au 4<sup>ème</sup> rang européen des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées de disparition.** Il existe 34 points "chauds" de la biodiversité sur terre. La France en compte quatre à elle seule dans ses collectivités d'Outre-Mer, la Nouvelle-Calédonie, les îles de l'Océan Indien, les Caraïbes et la Polynésie Micronésie. Par exemple, c'est le cas des loutres géantes de Guyane victimes du mercure utilisé par les orpailleurs clandestins, des végétaux, etc... Comment arriver à une prise de conscience de l'urgence biologique ? Il y a aussi un côté économique en jeu, certains scientifiques commencent à se pencher sur le coût de la disparition des espèces. Aux Etats-Unis, la pollinisation par les insectes (indispensables) est devenue un service payant, les apiculteurs faisant payer les installations de leurs ruches dans les vergers car il n'y a plus assez d'abeilles. L'UICN estime que la France "porte une responsabilité de premier plan pour enrayer l'extinction de la biodiversité" et appelle à des décisions dans le cadre du Grenelle de l'environnement. FC

## CARRIERES

### Lahontan et Saint-Cricq-du-Gave

Les commissions carrières des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont examiné le dossier de demande d'autorisation de la société Cemex Granulats Sud-Ouest tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers située sur le territoire des communes de Lahontan (Pyrénées-Atlantiques) et Saint-Cricq-du-Gave (Landes), aux lieux-dits "Aux Paloubagts" et "Barat dou Mouly". Le projet porte sur une superficie de 1.394.520 m<sup>3</sup>, pour une production maximale annuelle de 800.000 tonnes et pour une durée de trente ans. L'entreprise a acheté la grande majorité des terrains à des agriculteurs. Il resterait toutefois un propriétaire irréductible.

Presque tous les avis vont dans le même sens : il y a besoin de granulats et ce site semble approprié. Plusieurs associations de protection de la nature contestent l'utilité du projet comme elles contestent la politique mégalo de grands travaux dont la A65 constitue le meilleur exemple. Ses représentants affirment qu'ils acceptent des carrières si celles-ci doivent être utiles à l'environnement (constructions de maisons de qualité, d'hôpitaux...). Ils ont rappelé que la dégradation de l'environnement (appauvrissement de la biodiversité d'un cours d'eau classé en Natura 2000 par un recalibrage scandaleux) ne justifiait pas non plus le projet.

L'Assodef, association locale, a montré à l'aide de photos aériennes comment le secteur se transformait en gryère. Si Cemex a facilement convaincu les élus municipaux landais, le carrier n'a pas réussi à Lahontan (5 voix défavorables contre 4). Les opposants estimaient que le projet portait atteinte à la qualité de la vie (disparition de terres agricoles, nuisances auditives et olfactives...). Cemex a souligné les efforts pour limiter les nuisances puisque le transport des matériaux se fera essentiellement par bandes transporteuses.

Les opposants au projet de Cemex ont toutefois obtenu deux choses qui figurent dans l'arrêté final signé par les deux Préfets : que Cemex garantisse des niveaux de bruit raisonnables et que le site soit surveillé pour qu'il ne soit pas envahi par la prolifération d'espèces végétales indésirables.

GC

# EN BREF

## ECOCITOYENS MENACES

Les concepts fleurissent : développement durable, démocratie participative, débat public... Mais la vie reste toujours aussi pénible pour les citoyens qui aiment la nature et leur environnement. Leurs contributions à la réflexion sur l'avenir d'un territoire qu'ils connaissent leur valent menaces et agressions qui ne se limitent pas hélas à la parole.

Fort heureusement, certains ne se laissent pas intimider. Ainsi le navigateur Lalou Roucayrol et son père ont-ils décidé de porter plainte contre X après avoir reçu des lettres anonymes. Lalou Roucayrol préside le collectif "Une pointe pour tous" qui s'oppose à la construction d'un terminal méthannier au Verdon (Pointe de Grave). Jean-Clément Roucayrol, adjoint au maire de Saint-Vivien-de-Médoc, est tout aussi engagé que son fils. La SEPANSO, comme tous les membres du collectif, soulignent que ce projet porterait atteinte au tourisme florissant du Médoc.

Ceci se passe en 2007 ! Alors qu'un débat officiel s'est ouvert le 1<sup>er</sup> septembre dernier et sera clos le 14 décembre. Chacun aurait donc théoriquement l'occasion de s'exprimer sans crainte.

FNE et la SEPANSO regrettent vivement que certains continuent de penser que la force prime le droit et qu'ils peuvent limiter le droit d'expression de ceux qui pensent autrement.

En plein Grenelle de l'Environnement, elles attirent l'attention du Président de la République, du Premier Ministre et du Garde des Sceaux sur les limites réelles de notre démocratie. Les défenseurs de la nature, de l'environnement, de la santé... exigent de pouvoir s'exprimer sans crainte.

## Affaire Toyal (suite et non fin)

Septembre 2007

Rappelons qu'il s'agit du projet d'extension de l'usine Toyal France à Accous pour laquelle le Député Jean Lassalle avait fait une remarquable grève de la faim (voir SON 138). Les élus de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe ont approuvé le dossier d'étude d'impact concernant le projet. L'enquête publique doit donc être mise en place. La situation est pourtant loin d'être aussi claire qu'on veut bien le croire :

- la DIREN a émis plusieurs observations au sujet de l'étude d'impact qui, trop brève, n'a pas tenu compte de certaines espèces sensibles comme l'Euprocte, le Desman des Pyrénées, le Cingle plongeur,
- la loi sur l'eau qui oblige à évaluer les incidences de l'opération sur le milieu aquatique et la ressource en eau (surveillance, évaluation, ruissellement, pluie, traitement des effluents) risque fort de contrecarrer un tel projet.

Le Conseil scientifique du Parc National des Pyrénées a émis un avis défavorable, compte tenu des effets des principaux rejets des solvants utilisés (white spirit et glycols) sur la faune et la flore : effets liés à de possibles explosions et incendies et effets chroniques par contamination de la chaîne alimentaire et aggravation de la pollution par l'ozone. Pour le maintien en place de l'actuelle usine, le Conseil demande une année de suivi précis des rejets et de leur comportement en fonction des types de situation atmosphérique, une surveillance épidémiologique et toxicologique de la flore et faune domestiques et sauvages en amont du site de production, enfin la mise aux normes Seveso2, le piégeage des rejets de particules d'aluminium et composés organiques volatils à la source. La SEPANSO Béarn a rappelé au directeur de l'usine

que nous utiliserons tous les moyens légaux pour empêcher l'extension de l'usine sur le site d'Accous, le site de Lacq initialement prévu par l'industriel répondant mieux aux contraintes de sécurité Seveso2. CG

## La directive sur les inondations adoptée

18 septembre 2007

La Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des inondations a été adoptée par le Conseil. Les Etats membres devront réaliser un premier état des lieux d'ici 2011 pour identifier toutes les zones exposées à un risque d'inondation, établir des cartes de risque d'ici 2013, et mettre en place des plans de gestion des risques d'ici 2015. La directive s'applique aussi bien aux eaux intérieures qu'aux littoraux de l'Union européenne. Selon la Commission, la directive devrait être mise en oeuvre en lien avec la directive cadre sur l'eau. Les Etats membres devront prendre en compte le changement climatique dans la gestion des risques des inondations. GC

## Relaxe et soulagement

27 septembre 2007

La Cour d'Appel de Bordeaux a relaxé Jean-Pierre Leroy et Philippe Guichard, les deux agriculteurs qui avaient été poursuivis parce que le Procureur de la République de Dax pensait qu'ils avaient participé à une opération de fauchage d'une parcelle de maïs OGM située à Magescq (Landes) en 2006. Georges Cingal, Secrétaire général de la SEPANSO, et Michel Daverat, Conseiller régional des Verts, qui avaient soutenu nos deux amis de la Confédération, avaient été presque aussi choqués qu'eux à la lecture de leur condamnation par le Tribunal de Grande Instance de Dax : amende, déchéance civique... Ils ont été relaxés parce que leur responsabilité n'a pas été reconnue. Ils garderont cependant un souvenir inoubliable de

ce jour où ils furent malmenés au tribunal dans les Landes. GC

## Embûches de la lutte environnementale

Octobre 2007

Alors que le "Grenelle de l'environnement" touche à sa fin, une analyse de Philippe Bovet et Agnès Sinaï rappelle quelques-unes des embûches de la lutte pour la sauvegarde de notre planète et de son climat. En voici quelques extraits :

- Déni : *"A mesure que la société prend conscience de la détérioration des conditions de la vie sur Terre, les formes du déni se complexifient, comme pour récuser l'échéance de la réorganisation de la collectivité et la remise en question du productivisme mondialisé."*

- Développement durable : *"Le concept de développement durable relève d'une illusion mobilisatrice. (...) Il a servi à entretenir une fiction collective de l'action, et fourni une cosmétique verte aux multinationales les plus polluantes davantage qu'il n'a déclenché la "rupture" dont il est censé être question autour du "Grenelle de l'environnement"."*

- Enjeux du "Grenelle" : *"Si les résultats du "Grenelle" ne remettent pas en cause les projets autoroutiers, s'ils ne donnent pas la priorité absolue aux transports en commun ou ne taxent pas les énergies fossiles, s'ils continuent de laisser la place aux lobbies et à leur classique vision de la croissance économique, c'est que le défi du changement climatique n'est pas compris."*

- Limites du consensus : *"La volonté de consensus à tout prix est incompatible avec la nécessité de réduire au plus vite*

*les risques car le fait de rechercher l'approbation du plus grand nombre nous met à la merci de ceux qui veulent empêcher, freiner et diluer les objectifs visés. (...) Sur une planète aux ressources limitées, les grandes réunions internationales n'abordent jamais la question de la croissance économique elle-même. (...) Les mesures en faveur de la survie écologique ne sont acceptées que si elles n'entraînent pas le principe de cette croissance ni la libéralisation du marché.*

- Rôle de l'Etat : *"Les choix à faire exigent que l'Etat retrouve son rôle et sache arbitrer à long terme pour le bien commun, sans se plier aux intérêts à court terme des lobbies."*

Puissent ces réflexions inspirer nos décideurs... DD

✓ Les vrais dossiers de l'environnement. Entre prise de conscience, déni et récupération. Philippe Bovet et Agnès Sinaï. Le Monde Diplomatique. Octobre 2007

## Guyane : abandon du projet de mine d'or !

8 octobre 2007

Rappel des faits : la société Iamgold Corporation avait le projet d'établir une mine d'or à ciel ouvert dans un secteur reconnu d'intérêt écologique majeur classé Ramsar <sup>(2)</sup>, le tout situé dans un Parc Naturel Régional. Comment penser que soient autorisées l'ouverture puis l'exploitation d'une carrière gigantesque de type Seveso II dans un tel endroit ? France Nature Environnement et la Ligue ROC se félicitent de l'abandon de ce projet qui reconnaît la valeur de l'or vert et souhaitent que cette expérience malencontreuse serve d'exemple à l'ensemble des industriels qui ne pourront plus afficher un discours vert et agir en destructeurs de la nature. FC ■

## EN BREF

### TRI SELECTIF A LA SNCF

A la demande d'Agir pour l'Environnement, de la FNAUT, de FNE et de 168 associations locales ou régionales d'usagers ou de défense de l'environnement, la SNCF va suivre l'exemple d'autres exploitants ferroviaires et mettre en place dès 2008, après une expérimentation dans une dizaine de grandes gares en 2007, une collecte sélective des déchets dans les gares et à bord des trains.

La SEPANSO, appuyée par divers adhérents, avait souligné l'absurdité de la gestion des poubelles des voitures offrant boissons et plats ; de même, nous avons invité les responsables des gares à mettre à la disposition de leurs clients diverses poubelles afin de valoriser bouteilles et autres emballages.

Le recyclage des déchets présente de plus en plus d'avantages (récupération de matières premières, économies d'énergie, moins de mise en décharge ou d'incinération, cohésion sociale...) avec la croissance des tonnages.

La SEPANSO continuera à solliciter les services publics (gestionnaires d'autoroutes, de gares routières, d'aéroports...) pour une généralisation de l'optimisation de la gestion des déchets.

Bien entendu, nous persistons à inciter à réduire notre production de déchets.

GC

(1) Collectif Adour Eau Transparente, ANPER-TOS Pyrénées, ATTAC 65, Ende Doman, Gabas Nature et Patrimoine, Les Amis de la Terre France, SEPANSO Béarn, Les Verts Béarn et Pays Basque.

(2) Ramsar : ville d'Iran où la Convention sur les zones humides fut signée en février 1971.

Coordination Aquitaine  
sur les Transports (\*)

9 octobre 2007

# Un Grenelle "mou"

## n'empêchera pas le saccage de l'Aquitaine

**L**es associations réunies au sein de la Coordination Aquitaine sur les transports sont extrêmement déçues par le manque d'ambition affiché lors de la phase 1 du Grenelle, en passe de se transformer en marché de dupes dont les ONG environnementales sortiraient grandes perdantes.

Sur le thème du climat et de l'énergie notamment, les multiples projets d'infrastructures qui promettent de saccager l'Aquitaine sont à peine évoqués, et ce, au travers de la seule proposition de réalisation d'un "schéma national des nouvelles infrastructures de transport". Quid du moratoire autoroutier, première mesure de bon sens qu'il fallait proposer ? Mesure qui aurait dû être accompagnée, à la lumière du changement climatique et de l'indispensable lutte qu'il impose, d'une remise à plat de tous les programmes délirants de travaux publics, en particulier ceux qui furent induits par le CIADT du 18 décembre 2003 !

Les infrastructures de transport recoupaient pourtant transversalement toutes les thématiques du Grenelle (voir ci-après) et constituaient de façon directe ou indirecte une menace pour le climat, l'énergie, la biodiversité, la santé, tout en englobant pour un bénéfice réduit ou nul, des crédits qui feront défaut à d'autres usages plus intelligents et utiles. A ce titre, les nouvelles infrastructures linéaires et en particulier les autoroutes, auraient mérité d'être placées au premier plan des préoccupations traitées par le Grenelle au lieu de faire l'objet de propositions sans consistance noyées parmi d'autres.

En conséquence, la Coordination Aquitaine sur les transports demande à toutes les structures, associatives ou autres, censées représenter l'intérêt général, de se pencher plus sérieusement sur les projets d'infrastructures routières et ferroviaires, avec en filigrane l'ardente obligation du réemploi et du recyclage de l'existant, et d'exiger le gel immédiat de tous les projets autoroutiers qui constituent aujourd'hui pour la France un véritable anachronisme.

### Interaction entre infrastructures de transport et les six thématiques du Grenelle

Pour mémoire, les infrastructures de transport touchent les préoccupations des groupes suivants :

#### - Groupe 1 - "Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie"

Tous les grands chantiers sont générateurs de GES à la construction, puis à l'utilisation. L'artificialisation des sols réduit considérablement leurs capacités de stockage de carbone.

Les autoroutes constituent un puissant facteur d'incitation au transport routier gros consommateur d'énergies fossiles et émetteur de CO<sub>2</sub>.

La très grande vitesse des trains favorisée par les LGV entraîne une surconsommation énergétique considérable.

#### - Groupe 2 - "Préserver la biodiversité et les ressources naturelles"

Les chantiers d'infrastructures sont toujours dévastateurs pour la faune, la flore et les ressources en eau. Ces infrastructures sont réalisées aux dépens du milieu naturel qu'elles consomment, cloisonnent, fragmentent et polluent.

#### - Groupe 3 - "Instaurer un environnement respectueux de la santé"

Les pollutions et les nuisances sonores portent directement atteinte à la santé.

#### - Groupe 4 - "Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables des territoires"

La consommation de territoires par les infrastructures contribue à la réduction des espaces agricole et forestier justifiant ainsi l'intensification des productions sur les surfaces restantes.

#### - Groupe 5 - "Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance"

La façon dont les grandes infrastructures sont imposées aux citoyens sans possibilité de remettre en cause leur opportunité autrement que par les tribunaux est un contre-exemple parfait en terme de "démocratie écologique".

#### - Groupe 6 - "Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi"

Les sommes considérables englouties dans de nouvelles infrastructures pour un bénéfice économique très limité, voire nul, feront défaut à d'autres branches de l'économie plus rentables et plus favorables à l'emploi. ■

(\*) Signataires (associations et coordinations concernées par les projets d'autoroutes Langon-Pau (A65) et Hendaye-Bordeaux (A63), de Contournement autoroutier de Bordeaux, de LGV, de Transnavarraise, de gravières) : Alternative Régionale Langon-Pau, Aquitaine Alternatives, Assodef Pays d'Abet-Lahontan, Bassin d'Arcachon Ecologie, CADE, Coimères Environnement, Coordination Bordeaux Incontournable, Greenpeace Aquitaine, Landes Environnement Attitude (LEA), Landes Graves Palus Environnement (LGPE), Les Amis de la Terre Landes, Les Amis de la Terre Périgord, Lurra Zain, Mieux Vivre à Doumy, Ortzadar, SEPANSO Aquitaine (Fédération), SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde (Fédération), SEPANSO Landes, SEPANSO Pays Basque, Vivre dans la Lande.

# La certification

## Pour une gestion durable des forêts

Texte et photo :  
Erick STONESTREET  
SEPANSO Gironde

"Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures."

Sommet de la Terre, Rio, 1992

L'idée de créer un système international de gestion écologique des forêts remonte au tout début de la décennie 90, sous l'impulsion d'organisations telles que le WWF, Greenpeace, Les Amis de la Terre, etc... Se développe alors, très rapidement, le système de certification encore le plus connu sur la planète, baptisé FSC (en Français, Conseil de Surveillance des Forêts). De nos jours, le FSC compte environ 60 millions d'hectares de forêts certifiées, surtout dans l'hémisphère nord. Mais cette institution trop monolithique se révèle assez vite plutôt mal adaptée aux réalités des forêts européennes et aux spécificités des réglementations et usages nationaux.

C'est pourquoi, en 1998, les instances forestières de six pays producteurs européens mettent au point la certification PEFC, initialement dénommée Programme Européen des Forêts Certifiées. Sans doute plus respectueux des particularismes nationaux, ce programme connut un succès rapide, bien au-delà des frontières de la Communauté, et se prévaut actuellement d'une place de leader mondial, devant tout autre système de certification forestière (une vingtaine, au moins).

### Objectifs de la certification forestière

Si l'on prend l'exemple du bois certifié PEFC, l'organisme (indépen-

dant) de certification garantit à la fois que le bois provient d'une source légale et qu'il est issu d'une unité de production ayant souscrit (et respecté) aux aspects environnementaux, économiques et sociaux de la forêt.

La certification PEFC signifie aussi que les droits des travailleurs et des populations locales implantées sur les massifs forestiers sont protégés. Les plans de gestion doivent inclure le rôle de la forêt dans le développement des zones rurales et la prise en considération des opportunités d'emploi liées aux fonctions socio-économiques de la forêt.

Ainsi, ce programme met en place une sylviculture appropriée au maintien de la ressource à un niveau économiquement, écologiquement et sociologiquement souhaité. Sur ce dernier aspect, le PEFC intègre les critères généraux de l'Organisation Internationale du Travail (ILO), tels par exemple que la formation à la sécurité des travailleurs forestiers (métiers, on le sait, particulièrement dangereux).

L'idée même de la certification apporte un éclairage indispensable sur l'origine des produits mis en marché, mais autorise aussi une répartition équitable des avantages économiques avec les populations locales.



### Un logo

Seuls les produits qui contiennent au moins 70 % de matière certifiée PEFC peuvent porter le logo PEFC. C'est le pourcentage minimum imposé le plus élevé de tous les systèmes de certification forestière internationaux.

PEFC autorise et encourage l'utilisation de matière recyclée dans les produits. Un label qui combine les logos PEFC et le ruban de Möbius peut être apposé par les industriels sur les produits qui contiennent au minimum 70 % de matière certifiée et recyclée.

PEFC garantit en outre que la part de matière non certifiée dans le produit ne provient pas de sources illégales, pour éviter que les bois d'origine controversée ou illégale ne soient utilisés dans la fabrication de produits en bois ou à base de bois.



## Incidences de la certification sur le marché international du bois

On peut illustrer cet aspect en évoquant deux exemples empruntés aux forêts tropicales humides du bassin du Congo. Le "roi" de la forêt camerounaise est certainement le moabi (*Baillonella toxisperma*, famille des Sapotacées) qui domine la canopée de ses 50, 60, parfois 70 mètres de hauteur ! Ces arbres géants, relativement rares, sont aussi extrêmement âgés, de 600 à 700 ans... parfois beaucoup plus.

Cette espèce présente de multiples avantages pour les populations locales, qui exploitent depuis toujours ses nombreuses propriétés médicinales et alimentaires. En Europe, et en France particulièrement, le moabi est surtout apprécié pour la qualité de son bois, la finesse de son grain et sa facilité à être travaillé, entre autres pour la fabrication de portes, de fenêtres et de parquets... Résultat : la France est de loin, avec 75 % du volume total, le plus gros importateur de moabi du Cameroun. Il y a quelques années, une expertise internationale a démontré scientifiquement qu'au rythme actuel d'exploitation dont elle est l'objet, l'espèce en question ne peut se renouveler de façon équilibrée, ce qui laisse entrevoir à terme un risque réel d'extinction.

Face à cette situation alarmante, une dizaine d'associations (dont les Amis de la Terre) lancent conjointement une campagne auprès des principaux distributeurs français de moabi, pour leur demander de privilégier les bois locaux, comme le chêne ou le hêtre, et de limiter leurs utilisations de moabi aux seules importations certifiées par le label du FSC. Le deuxième objectif de cette campagne serait de faire classer le moabi dans l'une des annexes de la CITES (convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction), ce qui permettrait de soumettre son commerce à un contrôle rigoureux, voire à une fixation de quotas.

Le deuxième exemple concerne un autre arbre poussant à l'état sauvage sur les pentes du Mont Cameroun (4070 m.) et exploité depuis plus de trente ans par d'importants laboratoires français, en raison des propriétés pharmacologiques des extraits non ligneux de son écorce. Il s'agit du *Prunus africana*, de la famille des Rosacées, communément appelé Prunier africain.

Suite à de longs démêlés avec le Ministère de l'Environnement et des Forêts camerounais, le principal acheteur français de ces écorces a finalement décidé de reporter ses achats de matières premières vers d'autres pays africains.

Ce type d'avatars, courant entre pays producteurs et industriels des pays riches, met en relief l'intérêt pour les gouvernements des pays producteurs d'obtenir une certification internationale encadrant la gestion écologique et la mise en marché de leur ressource, en l'occurrence ici l'écorce du P. africain.

Mais la certification de certaines catégories de produits est un maquis administratif où se dresse une multitude de critères et de contraintes, et dont le coût élevé constitue un obstacle supplémentaire. On ne peut que constater que, dans le cas du P. africain, la FAO considère pour l'instant cette matière première comme "éligible à la certification", un objectif certes souhaitable, mais qui demandera du temps et une évolution des mentalités.

## La certification en France

Ici même, l'information du consommateur final que nous sommes tous est encore loin d'être suffisante... Comment pourrait-on prétendre que la présence d'un label certificateur est dans la majorité des cas un critère décisif d'achat d'un quelconque meuble en bois ?

En France pourtant, c'est au niveau

des filières professionnelles que l'état d'esprit a considérablement évolué : en Aquitaine par exemple, c'est l'ensemble de la filière forêt-bois-papier-carton qui se déclare en faveur de la gestion durable et de la protection des forêts. La certification de nos grandes forêts régionales est conduite au sein d'un Comité PEFC Aquitaine, sous l'égide du Conseil Interprofessionnel du Bois d'Aquitaine, et regroupant un collège producteurs, un collège transformateurs et un collège consommateurs-usagers. On notera que la SEPANSO prit dès le départ une part majeure dans la mise en place du PEFC Aquitaine, et que depuis sa création c'est son Secrétaire Général Georges Cingal qui assure la présidence du collège consommateurs-usagers <sup>(1)</sup>.

Le système est le même dans toutes les grandes régions de production forestière de France, avec un taux moyen de forêts certifiées d'au moins un tiers des surfaces exploitées.

Quant aux forêts domaniales, gérées par l'ONF, qui bordent notre littoral aquitain, elles sont toutes certifiées PEFC, offrant à leurs liens la garantie d'une origine respectueuse de l'environnement.

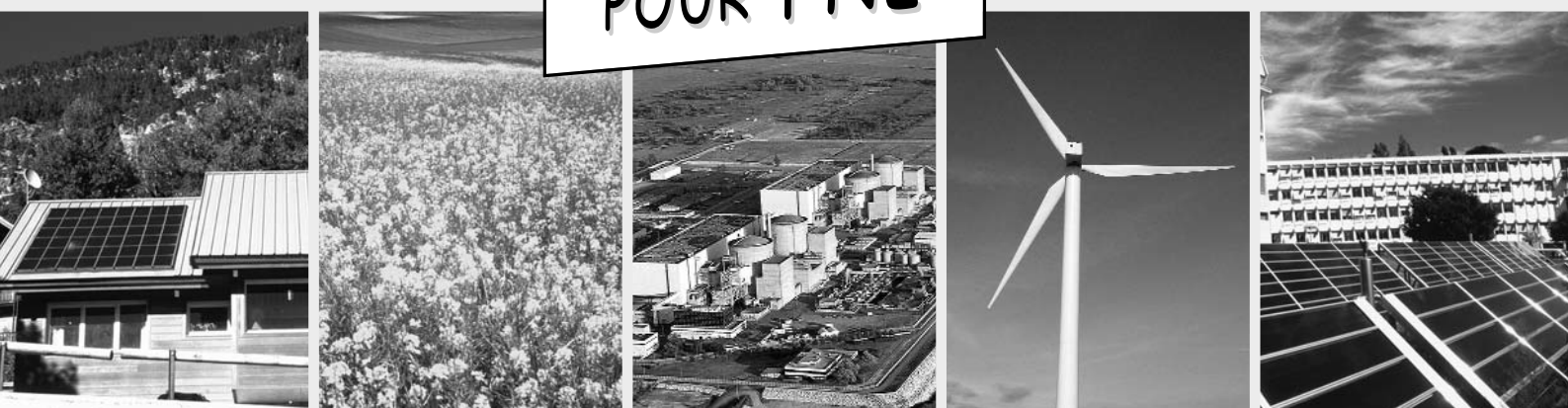
Pour les organisations professionnelles, l'éco-certification apparaît de plus en plus comme le seul outil permettant de fonder à long terme la confiance des consommateurs. Elle prend même, parfois, l'allure d'un véritable argument commercial. En résumant : "certifier pour vendre". De grands distributeurs (Point P, Groupe Tembec, Leroy Merlin...) ont pris des positions très nettes, et l'on ne saurait s'en plaindre.

Pour finir, un regret : la documentation PEFC propose un site pour la recherche pratique des points de vente de produits certifiés : [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org). Mais l'annonce paraît un peu en avance sur la réalité... ■

(1) Tout récemment, le Réseau Forêt de FNE délèguait son administrateur Georges Cingal pour participer au tournage d'un documentaire commandé par PEFC France.

# Un projet de nouvelle plateforme ENERGIE-CLIMAT

POUR FNE



Photos (de gauche à droite) : Roland Bourguet / ADEME - Sylvie Pierre / ADEME - Haut-Relief - Colette Gouanelle - Roland Bourguet / ADEME

**L**e présent texte a été préparé en mai 2007, afin de remplacer la plateforme actuelle Energie-Climat de notre fédération nationale FNE, qui date de 2001. En effet, les événements en matière énergétique qui se sont succédés à un rythme élevé depuis six ans, aussi bien en France qu'au niveau international, ont souligné la nécessité d'une mise à jour de nos fondamentaux sur ce dossier.

En France, avec le Débat national sur l'énergie de 2003, puis les débats publics de 2005-2006 sur l'EPR, sur la gestion des déchets radioactifs, et enfin sur ITER, tandis qu'était votée la loi d'orientation sur l'énergie de 2004-2005. Tous ces dossiers, qui furent l'objet d'affrontements très durs entre partis politiques, associations et lobbies divers, ont témoigné - et c'est positif - de l'intérêt croissant de la société pour la question énergétique.

En international, la montée en puissance des pays émergents - surtout la Chine - accentue la pression sur les ressources énergétiques mondiales, et s'accompagne de la montée du prix de l'énergie. Celui du pétrole, dépassant récemment les 80 \$ le baril. De même pour le gaz, qui fit l'objet d'affrontements internationaux, liés en particulier aux exigences de la Russie. On note un retour en force du charbon, sous sa forme dite "propre", c'est-à-dire avec la captation et le stockage du CO<sub>2</sub>, une solution qui relève encore du mythe technologique plus que de la réalité. Enfin la reprise des investissements dans le nucléaire, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Asie, avec en toile de fond les graves préoccupations relatives à la prolifération. Tout cela traduit l'inquiétude croissante des grands pays consommateurs vis-à-vis de l'accès à énergie.

Ce texte est - malheureusement - encore en souffrance à FNE. Nous espérons sa mise en ligne rapide.

Pierre DELACROIX,  
Pilote du Réseau Energie-Climat  
de France Nature Environnement  
18 octobre 2007

## A- CONSTATS ET PROBLÈMES

En matière d'énergie, l'analyse de FNE se fonde en amont sur une lecture lucide des origines de la crise qui menace actuellement ce secteur.

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, l'essor de l'industrie et l'évolution des modes de vie des pays industrialisés se sont fondés sur une donnée essentielle : les croissances corrélatives de la production et de la consommation de biens.

Le volet énergétique correspondant s'est d'abord appuyé sur le charbon puis, surtout à partir de la deuxième guerre mondiale, sur les hydrocarbures - pétrole puis gaz naturel - le charbon restant toutefois primordial pour les pays pauvres ou sous-exploités en hydrocarbures mais riches en houille (URSS, Chine, Inde), ou dans certains secteurs industriels spécifiques (sidérurgie). Cette croissance, qui a connu une accélération fulgurante dans les cinq dernières décennies, est aujourd'hui puissamment renforcée par la montée en régime des pays dits émergents (Chine, Inde, et même Amérique latine), en raison de mutations politiques, mais aussi en raison de l'explosion démographique qui affecte ces continents.

La demande d'énergie qui a accompagné cette évolution a été évidemment considérable. Les aléas politiques qui ont ponctué ce dernier demi-siècle ont certes entraîné des crises ("chocs pétroliers", guerres) mais n'ont pas fondamentalement changé les tendances lourdes de ce domaine. A

### TAXER LE KEROSENE

#### Tâche impossible ?

La Convention de Chicago, 1944, avait acté le principe de la non-taxation du carburant aviation, pour aider au décollage du transport aérien. Ce principe est resté en application jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, avec le constat de la responsabilité humaine dans le dérèglement climatique, ce privilège du transport aérien a été montré du doigt comme désormais inacceptable. L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), bras armé des compagnies aériennes, fait la sourde oreille depuis 63 ans, se cramponnant à la Convention de Chicago, y compris à sa dernière Assemblée Générale, en septembre 2007. Certes, on approche de la fin. L'Union Européenne va imposer l'entrée de l'aviation dans le système du marché des quotas d'émissions.

Mais pas encore directement la taxation du kérosène. Les privilèges ont la peau dure !

la croissance de la demande énergétique a répondu la découverte de nouveaux gisements, et à la hausse des prix de l'énergie a répondu la mise en exploitation de tout le domaine off-shore ou des zones difficiles (Arctique), dont les bas prix des hydrocarbures avaient jusqu'alors freiné la mise en valeur.

Toutefois, depuis deux décennies environ, **deux problèmes majeurs** émergent de ces mutations :

## L'ÉPUISEMENT À TERME DES RÉSERVES ÉNERGÉTIQUES FOSSILES

Sans entrer dans le détail, disons que l'on approche de ce que les spécialistes nomment le Pic de Hubbert, c'est-à-dire le moment où la consommation va excéder les réserves fossiles - celles-ci étant réduites, selon le prix que nos sociétés pourront supporter, à quelques décennies dans le XXI<sup>ème</sup> siècle pour les hydrocarbures, un peu plus longtemps pour un charbon beaucoup plus abondant. L'essor fulgurant des pays émergents évoqué plus haut contribue largement à nous rapprocher de ce moment, qui matérialise de façon très concrète une vérité d'évidence que les sociétés modernes se sont pourtant jusqu'à présent refusées à regarder en face : **il ne peut y avoir de croissance infinie dans un monde fini.**

C'est particulièrement sensible pour ce qui concerne les matières premières minérales, et entre autres énergétiques.

En termes économiques, cela se traduit par une hausse des coûts des énergies fossiles qui a particulièrement frappé les hydrocarbures - passés de quelques 3 à 5 \$ à 60 ou 70 \$ le baril en trente-cinq ans, et dont les experts commencent à tabler sur des coûts allant vers les 100 \$ le baril - et même, pour certains cabinets, analysant des projections allant jusqu'à 300 \$ le baril <sup>(1)</sup>...

C'est aussi vrai, mais moins connu parce que plus discrètement traité, pour le prix de l'uranium, passé de 10 \$ la livre d'oxyde d'uranium en 2000 à 50 \$ à la mi-2006, pour atteindre 113 \$ en avril 2007 <sup>(2)</sup>. D'où une réaction des "acteurs du combustible nucléaire" <sup>(3)</sup> et <sup>(4)</sup>.

Ces ressources fossiles voient donc croître leur prix, d'autant plus vite que la pression de consommation est plus élevée, c'est-à-dire la croissance plus forte.

Dans le même temps, la raréfaction des ressources énergétiques fossiles a entraîné :

- de **fortes tensions de politique internationale**,
- une **évolution impressionnante des aires géographiques concernées** (essentiellement à cause de la part

croissante revenant aux gisements offshore),

- le **développement d'une nouvelle technologie : le nucléaire**, d'abord militaire - pour des raisons politiques - puis civil, lorsque s'est posée la question de l'indépendance énergétique des pays industrialisés.

## LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

C'est la conséquence selon les scientifiques de l'essor énorme des consommations de combustibles fossiles. Longtemps considérée comme ayant un impact négligeable, cette consommation a libéré dans l'atmosphère d'énormes quantités de gaz à effet de serre (dont principalement le CO<sub>2</sub>), lesquels ont amorcé un réchauffement dont la communauté scientifique tente de cerner les paramètres. Les rapports du Groupe International des Experts sur le Climat (GIEC) ont montré la progression impressionnante du phénomène.

Publié avec l'autorisation de l'auteur (paru dans Le Monde 22/09/06)



Les deux derniers rapports du GIEC (début 2007) ont permis d'en évaluer l'ampleur et d'attribuer à l'homme, de façon indiscutable, la responsabilité du réchauffement. Actuellement même, le GIEC siégeant à Bangkok s'efforce d'apprécier les moyens à mettre en œuvre pour freiner cette évolution menaçante pour l'humanité.

Le rapport de Nicholas Stern, fin 2006, est venu compléter ce tableau en évaluant le coût probable du phénomène, sans ou avec intervention de l'homme, sur les processus responsables du dérèglement climatique. Dès lors, le défi est mis sur la table : quels risques représente ce phénomène, que faire pour le contrer et pour s'adapter à ce qui est désormais inévitable ?

## FAIRE FACE : LA TENTATION TECHNOLOGIQUE

Une des caractéristiques essentielles de nos sociétés industrielles est leur foi inébranlable dans les sciences et les techniques. **Nos sociétés restent fondamentalement scientistes.** C'est donc en priorité vers des solutions technologiques que s'orientent professionnels et groupes de pression industriels (comme d'ailleurs les Etats-Unis de Bush, le Canada de Harper, l'Australie de Howard, etc).

## Le nucléaire en est un des modèles les plus achevés

Piloté depuis la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, et tout particulièrement depuis l'impulsion donnée par De Gaulle avec la construction de la force nucléaire française (1960), par des générations d'ingénieurs du Corps des Mines, le passage au nucléaire civil a été la réponse française spécifique donnée aux "chocs pétroliers" des années 73 et 79.

Il en est sorti le programme nucléaire de 1974, abouti aujourd'hui aux 58 réacteurs du parc nucléaire français et à ses programmes annexes (enrichissement, retraitement des combustibles irradiés, recyclage du plutonium via le MOX, solutions particulières de stockage des déchets radioactifs, etc).

Il n'est donc pas surprenant de voir ce même lobby opter pour une fuite en avant technologique dans le nucléaire. L'échec de Superphénix, sacrifié pour

raison politique en 1981, n'a nullement stoppé cette tendance. L'étude des filières surgénératrices (dénommées de façon bien ambiguë "*de quatrième génération*") reste de règle au CEA, même si, pour des raisons d'opportunité industrielle, on a donné la priorité à un réacteur dit de "3<sup>ème</sup> génération" - l'EPR franco-allemand - ou au projet international ITER, gouffre à milliards d'euros et solution très hypothétique. Il est vrai que tout serait bon pour trouver une issue aux tonnes de plutonium accumulées par la filière du retraitement, désormais excédentaires pour les militaires, et qu'EDF n'arrivera jamais à absorber via le MOX...

Le réchauffement climatique est venu à point nommé, dans ce contexte, pour apporter un argument au nucléaire, car la filière émet peu de gaz à effet de serre. Il n'en fallait pas plus pour que le Corps des Mines affirme la vocation du nucléaire "stabilisatrice du climat", justifiant ainsi les efforts du gouvernement français pour faire admettre le nucléaire au statut d'énergie propre que lui refusent la plupart des autres pays de l'Union Européenne <sup>(5)</sup>. Si la France n'est pas parvenue à ses fins, elle a tout de même réussi à faire accepter le recours de chaque pays aux sources jugées par elle positives du point de vue des émissions de GES - ce qui revient, de façon discrète, à laisser la France adopter le nucléaire comme source propre...

## L'ennui, c'est que les réalités industrielles sont souvent éloignées de ces beaux schémas

D'abord, le nucléaire ne fournit que 3 % de l'énergie finale mondiale. Et les calculs pro-nucléaires les plus optimistes du Conseil Mondial de l'Energie ne lui attribuent que 8 % vers 2050, alors même que les réserves d'uranium - encore une énergie fossile ! - seront épuisées à la fin du siècle...

En France même, s'il est exact que le nucléaire fournit 75 à 80 % de l'électricité, il faut rappeler que ce chiffre ne représente que 20 % de l'énergie finale totale consommée, tandis que les gros contributeurs de gaz à effet de serre - les transports, l'habitat - carburent pour presque 70 % aux énergies fossiles (fuel, gasoil, gaz...). La France consomme ainsi presque autant d'hydrocarbures que l'Allemagne, où le nucléaire ne fournit que 28 % de l'électricité, et ces importations représentent l'équivalent de notre déficit commercial...

De plus, **les problèmes spécifiques du nucléaire demeurent**. Rappelons que pour FNE, trois raisons principales contribuent à **notre refus de cette filière énergétique** :

- **Il existe un risque accidentel.** Même s'il est faible en probabilité d'occurrence, il est loin d'être nul. Des événements en ont souligné la réalité (tempête de 1999, incidents génériques dans des centrales, etc). Le recours systématique d'EDF à la sous-traitance, pour des raisons de rentabilité, aggrave les risques, comme le constatent les rapports de l'Inspection de Sécurité d'EDF, année après année. Et il faut donc *"oser nommer l'inacceptable"* comme le souligne le rapport de 2001. Or un accident grave aurait - si l'on se réfère au précédent de Tchernobyl - des conséquences spatiales et humaines énormes, affectant une grande partie du territoire.
- **Le nucléaire est vulnérable au changement climatique.** Nul n'a oublié l'image surréaliste de la centrale de Fessenheim arrosée pour refroidissement, au cœur de la canicule de 2003. Une large part des réacteurs d'EDF, installés le long des fleuves, est menacée par le réchauffement climatique, qui a déjà contraint l'ASN à octroyer des autorisations de dépassement des températures de rejets. Une sorte d'impasse - si la menace climatique se confirme, comme annoncée par les experts du GIEC.
- **Le nucléaire pollue.** Régulièrement. Et même si des efforts ont été entrepris pour réduire la pollution radioactive, elle demeure. Et chacun sait que la polémique sur l'effet des faibles doses est loin d'être close.
- **Enfin, reste la question des déchets radioactifs.** Pour lesquels il n'existe aujourd'hui aucune solution sûre sur le long terme, faisant ainsi peser des risques inacceptables sur les générations futures. Pour ne rien dire des aléas de leur transport et des risques de terrorisme.

- **Quant aux solutions nucléaires du futur** - fusion nucléaire (ITER), réacteurs de la 4<sup>ème</sup> génération... - elles ne sauraient, même si elles aboutissent, intervenir avant le XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire bien après l'épuisement des énergies fossiles.

## Le retour du charbon, la fuite en avant vers le gaz

Enfin, toujours dans la logique technicienne, on peut constater le retour en force d'un lobby **"pro-charbon"**, avec **un nouveau mythe technicien : celui du piégeage et de la séquestration du CO<sub>2</sub>** issu de la combustion du charbon (acronyme anglais : **CCS** - Carbon Capture & Sequestration). Des essais concrets sont certes en cours. Mais d'une part ce sont des essais qui ne garantissent nullement la sûreté et la stabilité des stockages sur le long terme. D'autre part, les experts se sont bien gardés d'interdire le stockage dans les fonds océaniques, solution qui apparaît aux écologistes comme particulièrement dangereuse. C'est pourquoi FNE a sur ce sujet contribué à la prise de position critique du Réseau Action Climat France sur la séquestration (une brochure du RAC-F sur le sujet est sous presse <sup>(6)</sup>) et l'a faite sienne, comme d'ailleurs celle du Bureau Européen de l'Environnement (BEE) dont FNE est membre <sup>(7)</sup> et <sup>(8)</sup>.

De même, FNE manifeste sa préoccupation devant la politique affichée par Gaz de France qui, pour répondre à la demande d'électricité, envisage de façon unilatérale la construction de pas moins de 23 centrales à gaz, faisant ainsi l'impasse sur toute priorité à la politique de maîtrise de la consommation d'énergie, que FNE considère comme essentielle. On comprend mieux ainsi d'où sort la multiplication des projets de terminaux méthaniers portuaires (5 en tout) programmés sur le littoral français, et dont nous contestons l'opportunité (lire à ce sujet l'encart page 20).



Wagon de combustibles radioactifs photographié en 2003 en gare de Bordeaux ! Vous ne saurez pas, secret défense oblige, si ces convois poursuivent leurs passages en pleine ville...

Photo : Stéphane L'HOMME, Réseau Sortir du Nucléaire

## B- QUELQUES RAPPELS NÉCESSAIRES SUR LA PÉRIODE 2002-2007

### INITIATIVES ANTÉRIEURES À 2002

Il est important de rappeler qu'en France, des recherches ont été entreprises depuis les années 90 afin de dessiner les contours d'une politique de l'énergie écologiquement et économiquement acceptable.

A l'occasion de ces travaux, des associations (en particulier les associations **Négawatt** et **Global Chance**, dont il sera question plus bas), bureaux d'études (comme **WISE France**), cellules universitaires nationales (comme le **CNRS-Programme PIRSEM**) ou internationales avaient été créés autour de principes que nous approuvons. Ils avaient débouché sur de nombreuses publications et recommandations, notamment dans le livre blanc **"Energie et environnement : propositions pour changer les politiques publiques" (1994)** élaboré par des associations (dont **France Nature Environnement**).

Un aboutissement positif en avait été un débat national sur l'énergie de 1994, qu'avait conclu le **rapport Souviron (1994)**. Mais très peu de changements dans la politique énergétique s'en étaient ensuivis.

Plus récemment (2000), plusieurs rapports étaient venus compléter ces données :

- le **rapport Rivasi sur le stockage des déchets nucléaires et leur impact environnemental et de santé**,
- le **rapport Charpin-Dessus-Pellat** ("Etude économique prospective de la filière électrique nucléaire") qui met pour la première fois au jour les aspects économiques de la filière nucléaire française,
- le **rapport Cochet sur le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables**, suivi d'un programme concret de mise en application,
- enfin, à l'appui de ces réflexions, la Commission Européenne avait publié en novembre 2000 un **"Livre vert" sur la stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique**, qui recoupait très largement les questions évoquées ci-dessus, dans le cadre de l'Union Européenne,
- dans le même temps enfin, avait été mis en œuvre le **Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC)**, sous l'impulsion de Mme Voynet.

### LE BASCULEMENT APRÈS 2002

Après le changement de majorité en 2002, tous les compteurs ont été remis à zéro en France, au motif de changement de philosophie politique. Pour résumer, à la **contrainte** réglemen-

taire ou législative succède en principe le **contrat** incitatif...

La première étape a été la **suspension immédiate du PNLCC**. Quand on sait que les rapports d'experts soulignaient déjà l'urgence à agir en matière climatique, on apprécie...

Dans la foulée, mise en route d'un processus beaucoup moins contraignant que le PNLCC, dit **"Plan Climat"**. Définition et lancement laborieux - novembre 2004, presque deux ans - puis premier bilan très, très modeste en novembre 2005... Depuis, pour reprendre les termes du RAC-F, on a surtout vu des "mesurettes", alors même que l'urgence à agir se manifeste.

De même, l'**élaboration du premier PNAQ** - Plan National d'Allocations de Quotas (d'émissions de Gaz à Effet de Serre ou GES). Cette version incitative et libérale de la régulation des émissions de CO<sub>2</sub> sacrifie aux pressions des industriels, et provoque (même si la France n'est pas seule responsable !) l'effondrement du prix des quotas sur le marché. Du coup, le PNAQ 2 (en 2006), né de la même philosophie et risquant d'être retoqué par la Commission de Bruxelles, sera revu à la hausse sous la pression des associations !

La contestation associative et celle des experts ont finalement abouti à l'organisation d'un **Débat National sur l'Energie (2003)**. Les conditions dans lesquelles a été réalisé ce débat ont conduit les grandes associations, dont FNE, à le boycotter. Mais comme dans la foulée a été lancée la **Loi d'Orientation de l'Energie (2004)**, les mêmes associations (dont FNE) ont présenté une contribution reprenant les constats et propositions associatives.

Enfin, en 2005-2006 ont été organisés coup sur coup **3 débats publics** :

- **l'un sur l'EPR (le réacteur franco-allemand d'AREVA-Siemens),**
- **l'autre sur le stockage des déchets radioactifs,**
- **le dernier enfin sur le projet ITER.**

Les grandes associations ont, là aussi, apporté des contributions (le plus souvent sous forme de cahiers d'acteurs), mais - sauf pour ITER - ont là encore, en raison des conditions d'organisation de ces débats, boycotté leur déroulement. Rappelons pour mémoire que la décision de construire l'EPR a été votée par le Parlement **avant** qu'ait lieu le débat public, en totale contradiction avec l'esprit de la Loi Barnier sur le débat public. Cette question de l'EPR reste au cœur des débats politiques liés aux élections présidentielles d'avril-mai 2007.

Pour couronner cet ensemble, le Parlement a voté en fin de session la **Loi dite "Transparence, Information et Sécurité Nucléaire"** et, au printemps 2007, sont sortis les décrets organisant la mise en œuvre de cette loi. Les conditions scandaleusement antidémocratiques dans lesquelles a été réalisée cette opération ont conduit FNE à contester la loi et à présenter des contre-propositions.

## C- ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU RÉSEAU ENERGIE - CLIMAT

Les orientations du Réseau s'inspirent largement du **scénario "Négawatt"** (version décembre 2006), élaboré par l'association éponyme, et lui-même inspiré du **"Manifeste Négawatt"** de 2003. Appliquées aux divers domaines qui concernent les associations de FNE, ces orientations doivent, pour chaque cas, être précédées d'une réflexion sur les "clés énergie" correspondantes.

L'esprit du manifeste est de **"rompre avec la croissance immodérée de nos consommations (énergétiques ou autres), partager nos ressources de façon équitable et contribuer à la solidarité entre les hommes"**. A défaut, poursuit le manifeste, **"une vraie crise de l'énergie est devant nous"**.

Quant aux "clés" de la démarche Négawatt, elles sont au nombre de 3 : **sobriété, efficacité, renouvelables**.

### SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS

#### Développer tous les volets de la Maîtrise De l'Energie (MDE)

Elle consiste à agir sur les comportements sociétaux et individuels en réduisant les gaspillages et en rationalisant les usages de l'énergie. Le rapport Cochet est à cet égard très explicite.

Les domaines d'intervention sont nombreux, allant de l'organisation et de l'usage des éclairages aux réglages des paramètres de chauffage et aux multiples usages individuels (transports, etc). Mais aussi aux politiques collectives, en privilégiant par exemple des mesures favorisant la relocalisation des productions en tous genres, en faisant le choix systématique des fruits de saison, etc. A noter que c'est dans ce cadre-là que devrait être réexaminée la question toujours pas éclaircie (et que nous contestons) de la réalité des économies d'énergie prétendument liées à "l'heure d'été".

On peut placer dans ce domaine les mutations à effectuer dans le **secteur des transports**. L'introduction systématique de l'**intermodalité** et le **choix des outils de régulation** des modes de transports (éco-redevance, etc) sont susceptibles d'entraîner de considérables économies d'énergie et, en privilégiant certains modes (rail), d'avoir des effets considérables sur les émissions totales de GES, et donc sur le risque de réchauffement climatique.

Au final, et de façon plus générale, il faut **substituer une**

**logique de la demande (selon les besoins) à une logique de l'offre** (qui tend à "pousser" à la consommation), et systématiser les mesures de maîtrise de l'énergie, en les faisant appuyer par les collectivités et par l'Etat.

### Le cas du nucléaire

Dans l'immédiat, en l'absence d'un besoin urgent (la durée de vie des centrales actuelles étant revendiquée à 45 ans par EDF et peut-être plus au vu des visites périodiques), refuser un nouveau programme nucléaire qui s'appuierait sur l'European Pressurized Reactor (EPR), version peu convaincante, simplement extrapolée des Réacteurs à Eau sous Pression (REP) actuels.

Mettre un **coup d'arrêt à la filière retraitement** économique non justifiable (rapport Charpin-Dessus-Pellat) et donc à l'usine de La Hague, polluante, potentiellement dangereuse (déchets, plutonium, prolifération...), et arrêter la filière MOX dont la justification technique et économique n'est pas avérée.

Régler la question du **devenir des déchets nucléaires** en application du rapport Rivasi et réexpédier à leurs propriétaires, comme le prévoit la loi, les déchets étrangers stockés en France.

**Surveillance et contrôle indépendant du nucléaire** : la voix des associations de protection de la nature et de l'environnement doit être relayée auprès des pouvoirs publics. Il existe déjà auprès des installations nucléaires de base des Commissions Locales d'Information (CLI), qui sont désormais reliées dans le cadre d'une Association Nationale des CLI (ANCLI), qui commence à jouer son rôle de relais et à impulser (comme l'ont fait certaines CLIs) des expertises indépendantes.

Il reste un gros travail à faire du côté du système éducatif, pour obtenir une information équitable et non - comme aujourd'hui - noyée sous les énormes moyens de désinformation des tenants du nucléaire, tels qu'EDF ou AREVA.

Les associations de FNE, membres des CLIs, doivent développer de leur côté une interconnexion informative et un véritable retour d'expérience. Ce lien est en cours de constitution.

Restera à régler **la question de l'exportation d'énergie électrique** de France vers les voisins européens. Le volume concerné (de l'ordre de 70 TWh/an) correspond à la production d'une dizaine de réacteurs dont le fonctionnement n'est justifié par aucune base politique, et n'est dû en réalité qu'aux erreurs de prévision commises dans les années 70. Si la nécessité d'une certaine souplesse d'échanges frontaliers peut se justifier dans le cadre européen, la systématisation de l'exportation française revient à faire supporter à notre pays la pollution, les risques et la gestion des déchets, pour pallier l'imprévoyance énergétique des pays limitrophes. Il y a là, à coup sûr, un problème de politique industrielle et énergétique à reconsidérer, dans le cadre national comme dans celui de l'Union Européenne.

## FERMETURE DE 262 GARES AU FRET

### Et la priorité serait la lutte contre le changement climatique ?

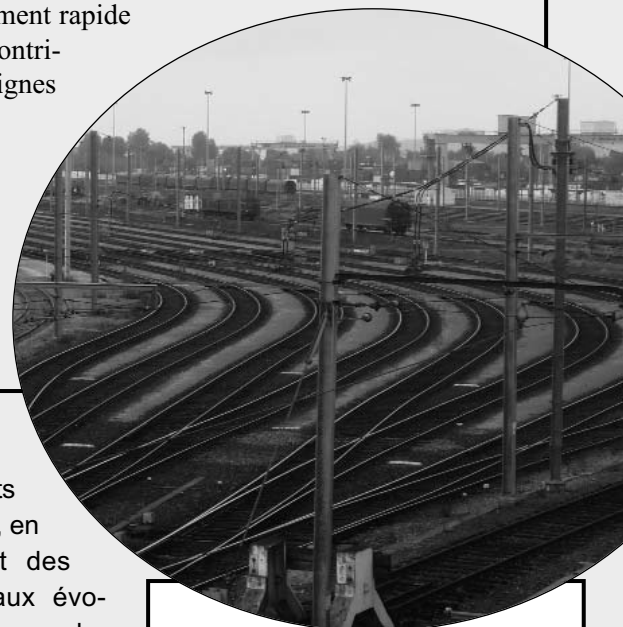
En pleine pause estivale, la SNCF, établissement public sous tutelle directe de l'Etat, décide de fermer, dès fin novembre, 262 gares au trafic de marchandises (wagons isolés), dont des gares aussi importantes que Le Mans, Poitiers, Saint-Pierre-des-Corps, Limoges... pas moins de 19 villes-préfectures sont concernées.

La lutte contre le réchauffement climatique est sensée être une priorité du "Grenelle de l'environnement" et le secteur des transports routiers est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. Ce report massif du fret ferroviaire vers la route est en totale contradiction avec les bonnes intentions affichées par le gouvernement.

Monsieur le Président Nicolas Sarkozy affirme dans ses discours qu'il souhaite augmenter en cinq ans, d'un quart, la part de marché des transports autres que routiers. Ces trois dernières années, le fret ferroviaire a reculé de 13 % en volume (beaucoup plus en parts de marché) dans le cadre du dernier plan de redressement des comptes de Fret SNCF (Plan Veron) et la situation financière de Fret SNCF ne s'est nullement améliorée. Loin d'être infléchie, cette mauvaise politique écologique et économique s'accélère donc. Et il est fort à craindre que ces nouvelles fermetures de gares entraînent des suppressions supplémentaires de lignes ferroviaires.

Pour Michel Dubromel, pilote du réseau Transports de notre fédération nationale France Nature Environnement : *"Force est de constater que l'ouverture à la concurrence ne constitue pas une solution à ce déclin du fret ferroviaire. Les opérateurs privés ne reprennent jamais les trafics abandonnés par la SNCF. Seuls les intéressent quelques gros trafics concentrés, qui, perdus par la SNCF, la contraignent à limiter sa péréquation interne et accélérer son désengagement des trafics dispersés"*. Seul le développement rapide des opérateurs privés de proximité, actuellement au point mort, pourrait contribuer à limiter ce déclin avant d'amorcer une reconquête des nombreuses lignes également fermées au trafic fret.

Si Monsieur Borloo ne veut pas perdre tout crédit sur la question des transports et du réchauffement climatique, il doit impérativement demander à la SNCF, dans le cadre de son pouvoir de tutelle, de renoncer à ce projet et enfin prendre les mesures pour faire payer au transport routier ses coûts d'infrastructure et environnementaux, ce qui permettra de relancer le fret ferroviaire.



## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Elle vise à réduire les pertes lors du fonctionnement et de l'exploitation des moyens de production d'énergie, et dans l'utilisation de cette dernière. Les domaines visés sont larges.

Le plus ample à prendre en considération est l'**habitat** (lire p. 16 et 17). Des mesures sont en cours de définition, des moyens techniques sont déjà mis en œuvre, pour ce qui concerne l'habitat récent ou en construction. L'ensemble des normes constitue un label, dit de **"Haute Qualité Environnementale" (HQE)**. Par contre, les problèmes d'amélioration des usages de l'énergie dans l'habitat ancien sont à la fois lourds dans leurs réalités, mais avec un fort potentiel d'économies d'énergie. Il y a donc là un gisement dont l'exploitation doit être systématique. C'est peut-être là que la fiscalité peut jouer un rôle incitatif majeur.

De même, de gros progrès peuvent et doivent être accomplis sur **les outils et les moyens**. Le développement de normes exigeantes en la matière s'impose. Les domaines concernés vont des outils domestiques (électroménager, etc)

aux moyens de transports eux-mêmes, en complément des choix modaux évoqués au paragraphe ci-dessus.

Le scénario Négawatt estime ici à des facteurs de l'ordre de 2 à 5 les économies possibles d'énergie et de matières premières, à l'aide de techniques déjà éprouvées, et avec un temps de retour sur investissement le plus souvent très raisonnable.

### Tout un réseau menacé

Le centre de triage d'Hourcade, sur les communes de Bègles et Villeneuve-d'Ornon (Gironde), se trouve lui aussi condamné à court terme par la baisse annoncée d'environ deux tiers de son activité liée à ces fermetures. Les associations de protection de l'environnement et les syndicats de cheminots, unis contre ce plan, ont lancé une pétition que vous trouverez sur le site Internet de la SEPANSO. A signer et faire signer sans modération !

Suite page 18...

## Parlons efficacité énergétique...

## ECONOMIES D'ÉNERGIE ET D'EAU CHEZ SOI

**L'**Aquitaine représente 5,5 % de l'énergie totale consommée en France. Notre consommation régionale se répartit ainsi : 45 % pour le secteur résidentiel, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre devant les secteurs industrie (28 %), transports (24 %) et agriculture (3 %). Il est important de distinguer les économies réalisables dans le bâti neuf et l'habitat ancien car les enjeux ne sont pas les mêmes.

### DANS LE NEUF

Depuis 1979, il existe une réglementation thermique (RT) qui définit les niveaux de consommations énergétiques des nouveaux bâtiments. Cette réglementation a permis de réduire de 365 kWh/m<sup>2</sup> à 110 kWh/m<sup>2</sup> la consommation de chauffage plus eau chaude sanitaire. Par ailleurs, les modes de construction d'hier et d'aujourd'hui ont beaucoup évolué... On peut trouver les maisons construites en paille, isolées avec la laine de chanvre, laine de mouton..., matériaux jugés plus sains pour la santé des occupants. Lors de la construction, il est nécessaire de bien s'assurer de la conformité avec la RT en vigueur car peu, voire pas de contrôles sont effectués et il est constaté que seulement un tiers des constructions sont conformes à la réglementation dont elles dépendent.

### DANS L'ANCIEN

Le neuf ne représentant que 3 ou 4 % du parc immobilier en France, il est nécessaire de se préoccuper de la réhabilitation d'autant qu'il n'existe aucune réglementation sur l'ancien.

L'objectif annoncé de l'Etat est pourtant d'atteindre d'ici 2050 une consommation de 80 kWh/m<sup>2</sup>. Les professionnels ont proposé dans le cadre du Grenelle qu'un plan d'engorgement nationale sur la réhabilitation soit mis en place.

En matière de rénovation de l'existant, les points nécessitant une attention particulière sont : l'isolation, le changement des huisseries, la substitution des énergies de chauffage coûteuses et polluantes, la récupération de l'eau de pluie.

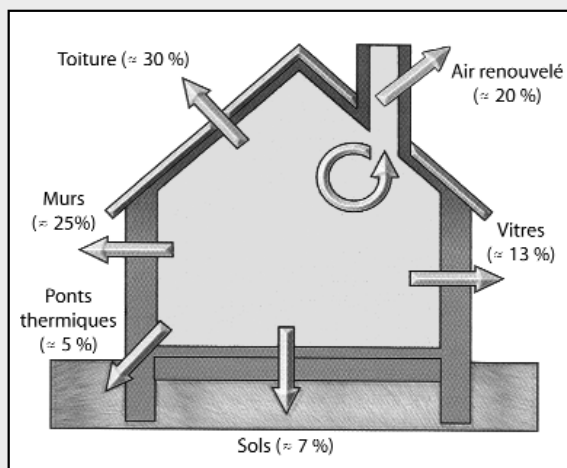
### DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PEUVENT ÊTRE RÉALISÉES SUR LES POSTES SUIVANTS :

| POSTES D'ECONOMIES | SOLUTIONS                                                                                              | GAIN SUR LA CONSOMMATION DE CHAUFFAGE     | CE QUI SE FAIT DE MIEUX                                         |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Toiture            | Isolation de la toiture en équivalent de 20 cm de laine minérale, végétale...                          | 20 à 30 %                                 | Choisir un isolant certifié Acermi                              |
| Murs               | Isolation des murs avec un équivalent de 10 cm de laine minérale, végétale, polystyrène...             | 15 à 25 %                                 | Isolation par extérieur pour supprimer les ponts thermiques     |
| Vitrages           | Pose de double vitrage                                                                                 | 8 à 20 % et forte augmentation du confort | Double vitrage faiblement émissif                               |
| Chaudières         | Remplacement des chaudières de plus de 15 ans                                                          | 15 à 25 %                                 | Chaudière à condensation                                        |
|                    | Régulation et programmation adaptée : thermostats d'ambiance, sonde extérieure, robinet thermostatique | 10 à 20 %                                 | Sonde extérieure pour les maisons de plus de 110 m <sup>2</sup> |
|                    | Entretien annuel de la chaudière                                                                       | 5 à 8 %                                   | Pour éviter les dérives de consommation                         |

Les vitrages peu émissifs permettent de réduire les pertes de chaleur par rayonnement. Un double vitrage peu émissif comporte un revêtement spécial déposé sur la face intérieure du vitrage qui joue le rôle de barrière thermique.

Le principe de la chaudière à condensation est de récupérer une partie de la chaleur contenue dans la vapeur d'eau qui a été produite lors de la combustion. Cette chaleur est utilisée pour préchauffer l'eau du circuit de chauffage avant de retourner en chaudière.

### DÉPERDITIONS DE CHALEUR DANS LA MAISON



### DISPOSITIF FISCAL

Afin de promouvoir les économies d'énergie dans l'habitat diffus, l'Etat soutient tout occupant (propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit) qui réalise des travaux dans sa résidence principale par le biais des crédits d'impôt et de la TVA à 5,5 % (logement de plus de deux ans).

### Calcul du crédit d'impôt

Le montant du crédit d'impôt représente 15 à 50 % du prix de l'équipement acquis par le contribuable, dans la limite du plafond de dépense autorisé. Il s'applique sur le coût d'achat TTC de l'équipement favorisant la maîtrise de l'énergie et figurant sur la facture de l'entreprise qui a réalisé les travaux, déduction faite d'éventuelles primes publiques déjà allouées pour ces travaux. Il n'inclut ni le coût de la main d'œuvre, ni le coût des fournitures qui ne s'intègrent pas à l'équipement.

### Taux du crédit d'impôt

- 15 % pour l'acquisition de chaudières à basse température.
- 25 % pour l'acquisition d'équipements de raccordement aux réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération.
- 25 ou 40 % selon le logement pour l'acquisition de chaudières à condensation, de matériaux d'isolation thermique et d'appareils de régulation de chauffage.
- 50 % pour l'acquisition d'équipements de production d'énergie utilisant une énergie renouvelable et les pompes à chaleur.

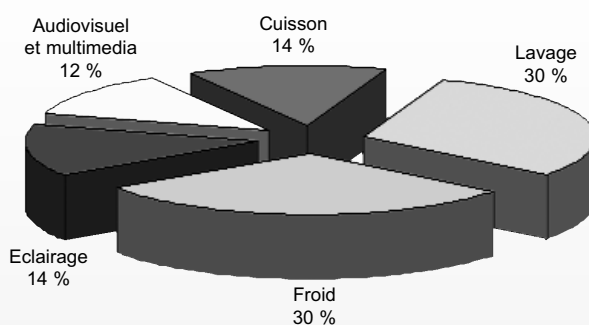
La Région Aquitaine propose également un prêt bonifié "énergie renouvelable" qui s'applique sur l'installation de chauffe-eau solaires individuels pour des habitations principales ou secondaires, et seulement sur les maisons principales pour l'installation de systèmes solaires combinés ou photovoltaïques.

D'autres aides peuvent être mobilisables : pour des conseils techniques, consultez les Espaces Info Energie et aussi l'Agence Nationale de l'Habitat ANAH (logements de plus de quinze ans), la Caisse d'Allocations Familiales (allocataires), les caisses de retraite... et voyez également auprès de vos mairies.

Enfin, à noter que le "diagnostic performance énergétique" est obligatoire dès qu'il y a vente ou location d'un logement. Réalisé par un professionnel certifié, il évalue la performance énergétique du logement. Il est accompagné de préconisations techniques permettant de réduire cette consommation. Comme pour certains appareils électroménagers et les automobiles, il se présente sous forme de deux étiquettes énergie allant de A à G, l'une concernant la consommation, l'autre l'émission de gaz à effet de serre (GES). Il est valable dix ans.

### Electricité : les usages spécifiques

On appelle usages spécifiques les usages qui ne peuvent être rendus que par l'électricité : éclairage, lave-linge, lave-vaisselle, équipement audiovisuel et informatique... En moyenne, une famille de 4 personnes consomme 3300 kWh par an.



| POSTES D'ECONOMIES            | SOLUTIONS                                                                                                                             | GAIN                                                         |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Eclairage (15% de la facture) | Suppression des halogènes de plus de 50 watts                                                                                         | 360 kWh en moyenne                                           |
|                               | Utilisation de lampes basse consommation                                                                                              | 75 % par rapport à la consommation des lampes incandescentes |
| Appareils électroménagers     | Remplacement des appareils de plus de 12 ans par des appareils de classe A, voire A+ quand elle existe (réfrigérateurs, congélateurs) | 25 % + économies sur l'eau pour les appareils de lavage      |
| Veilles                       | Suppression de toutes les veilles                                                                                                     | De 55 à 95 % par appareil en veille                          |

### LE CREAQ VOUS RENSEIGNE

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le CREAQ tous les après-midi au 05.57.95.97.04 ou par mail à [creaq@wanadoo.fr](mailto:creaq@wanadoo.fr). Des conseillers seront là pour répondre à vos questions techniques et vous aider dans votre projet. Le site existe aussi, il est en cours de construction :

[www.creaq.org](http://www.creaq.org)

Le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ) est une association à but non lucratif, créée le 11 février 1998, dont l'objet est la promotion des énergies renouvelables, de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'efficacité énergétique et plus généralement de l'éco-efficacité (air, eau, énergie, déchets, transports...), de l'habitat écologique et de la Haute Qualité Environnementale dans la région Aquitaine.

Coordonnées complètes en page 3 de couverture.

... Suite de la page 15

## LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Le scénario Négawatt prévoit un **recours systématique, volontariste, à la combinaison des diverses énergies renouvelables** : hydraulique, éolien, solaire chaleur et photovoltaïque, cogénération et biomasse.

Sur le sujet, le Réseau Energie-Climat de FNE a publié en octobre 2002 (voir les documents sur le site, référence "Energie") un **"Guide de l'acceptabilité des énergies renouvelables"** qui passe en revue les diverses solutions de ce domaine.

Car le fait d'être "renouvelable" n'est pas une garantie du caractère écologiquement acceptable de la ressource. Seules sont souhaitables les énergies **"éco-renouvelables"**.

Ainsi, l'hydraulique apparaît comme typiquement "renouvelable". Mais les sites concernés sont aujourd'hui pratiquement équipés (plus de 90 %). Par respect pour un nécessaire équilibre écologique des milieux naturels aquatiques, il n'est donc pas acceptable, sauf quelques cas très particuliers, d'envisager l'extension de ce type d'équipements.

L'analyse du dossier "bois-énergie" montre qu'en la matière, toute sylviculture n'est pas forcément écologiquement acceptable.

Autre cas au cœur de débats passionnés aujourd'hui : celui des agrocarburants. FNE, membre du Réseau Action Climat - France (RAC-F), a participé, via ses Réseaux Energie-Climat et Agriculture, à la mise au point d'une position de principe sur cette question - voir la **Fiche de synthèse "Biocarburants"** sur le site du RAC<sup>(6)</sup>. En effet, non seulement les biocarburants présentent des caractéristiques et des bilans écologiques souvent discutables, mais encore les cultures concernées entrent déjà aujourd'hui en concurrence très vive avec les cultures alimentaires, faisant exploser les prix de ces dernières. De plus, les choix possibles opposent entre elles des filières agricoles aux caractères très différents. La complexité de ce volet souligne la nécessité de disposer pour choisir de solides études de référence.

D'autres énergies renouvelables soulèvent des oppositions bien souvent très passionnelles, comme dans le cas de l'éolien, accusé de maux innombrables, depuis la défiguration des paysages, le bruit "insupportable !", jusqu'à la gêne pour la pêche - pour l'éolien offshore - au point de mobiliser des élus pour interdire carrément leur implantation ! (voir **"Les bruits de l'éolien"**, Edit. ObservER-ADEME, 2004<sup>(9)</sup>).

D'autres énergies renouvelables enfin ont eu du mal à se développer en France, simplement parce qu'EDF a tout fait pour contrer le rachat obligatoire des productions. Mais aussi parce que le marché trop restreint empêche la baisse des tarifs industriels, comme pour le photovoltaïque.

Depuis 2006, et sous la pression des associations, des industriels, et aussi de l'Union Européenne qui a fixé des cibles que la France rechignait à atteindre, le soutien des ENR s'est quelque peu débloqué, et leur développement est plus net.

Mais notre pays est encore très en retard dans nombre de domaines, et la pression associative ne doit pas cesser. C'est le rôle du Réseau Energie-Climat de pousser au mieux ce dossier.

Ceci dit, le développement des ENR ne sera possible que si, parallèlement, les autres facteurs - sobriété, efficacité - permettent de diminuer significativement la demande d'énergie. C'est ce que rappelle de façon très pertinente et illustrée le "scénario Négawatt" auquel nous renvoyons le lecteur. Mais le danger est grand de voir les gains "sobriété-efficacité-renouvelables" neutralisés par le progrès technologique (par exemple, la baisse de consommation des voitures), rendant d'autant plus difficiles à atteindre les cibles de diminution des gaz à effet de serre.

Enfin, la pression de FNE doit s'exercer sur le pouvoir politique, afin de mettre fin à la mainmise du nucléaire sur le budget de recherche du Ministère de l'Environnement. Au prétexte de la recherche de la sûreté, le dit budget est encore affecté, pour 95 %, au nucléaire, et aux dépens bien sûr de la recherche sur les renouvelables.

Ainsi peut-on expliquer par exemple que la France, avec ses milliers de kilomètres de littoraux, est pratiquement absente de la recherche, et plus encore des réalisations, en matière d'énergie marine, alors que nombre de pays de l'UE - Ecosse, Danemark, Portugal - ou encore la Norvège, testent et développent d'innombrables prototypes...

Parallèlement, les fédérations régionales de FNE s'efforcent de contribuer à impulser dans les régions, et de façon plus générale dans les collectivités locales, des mesures propres à mieux maîtriser les rejets carbonés, ainsi qu'à développer, comme FNE en a souligné de longue date la nécessité, l'autonomie énergétique maximale des territoires, afin de contenir au mieux leur vulnérabilité aux divers chocs en cours ou à venir. C'est à travers les Plans Climat Territoriaux que peuvent au mieux s'opérer ces actions et s'organiser cette indispensable adaptation (lire encart ci-contre sur le Plan Climat aquitain).

Suite page 20...

## PLAN CLIMAT RÉGIONAL EN AQUITAINE

Par Daniel DELESTRE, Vice-Président de la Fédération SEPANSO

*Les plans se suivent, sans toutefois entraîner nécessairement d'importants résultats... Après le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) et le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), voici maintenant le Plan Climat Régional d'Aquitaine. Ce plan, initié le 27 septembre 2006 par le Conseil régional, l'Etat et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), est destiné à réduire les émissions régionales de gaz à effet de serre. La SEPANSO a soutenu ce plan et a participé activement aux réunions de concertation <sup>(10)</sup>. Force est de constater que le bilan, après un an, est globalement mitigé <sup>(11)</sup>. En voici quelques exemples.*

### ◆ Transports routiers

Le secteur des transports routiers est prioritaire du point de vue de sa contribution croissante à l'effet de serre et du rôle majeur qu'y joue l'action publique locale. Ce secteur représente plus de 50 % des émissions régionales de CO<sub>2</sub> et les nouvelles infrastructures routières constituent de véritables accélérateurs d'émissions de gaz à effet de serre. Le Centre d'Analyse Stratégique estime que *"la non réalisation des 2000 kilomètres d'autoroutes nouvelles du CIADT de décembre 2003 ferait économiser 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an"* <sup>(12)</sup>. Et pourtant, les projets autoroutiers sont maintenus, en contradiction avec les objectifs du Plan Climat régional. On trouvera ci-dessous un rappel des principaux projets autoroutiers aquitains, avec quelques-unes de leurs conséquences environnementales.

Comment croire à l'efficacité d'une des mesures phares de ce Plan Climat - *l'optimisation du transport de granulats* - alors que la réalisation des projets autoroutiers prévus provoquerait une explosion de la demande de granulats ? Le cas de l'autoroute A65 Langon-Pau est particulièrement caricatural. L'équilibre financier du projet, tel que pris en compte dans le contrat de concession, suppose une croissance du trafic de près de 400 % d'ici 2060, ce qui veut dire une multiplication par 4 des émissions de CO<sub>2</sub> sur cet axe.

A signaler cependant, une mesure de portée symbolique qui nous paraît aller dans le bon sens : il s'agit de la réduction de la vitesse maximum sur la rocade de Bordeaux, de 110 km/h à 90 km/h, entrée en vigueur le 21 juin 2007. Cette mesure devrait permettre de réduire la pollution

atmosphérique tout en améliorant la fluidité du trafic et la sécurité routière <sup>(14)</sup>.

### ◆ Transports ferroviaires

Des mesures contradictoires ont été prises dans le domaine ferroviaire. La fermeture de nombreuses gares de fret, annoncée fin août 2007, est une mesure incompatible avec le nécessaire transfert du fret de la route vers le rail (lire encart page 15). La décision de régénérer les infrastructures ferroviaires de la section Pau-Oloron ainsi que le projet de réouverture de la section Oloron-Bedous (25 km) nous paraissent opportuns et permettent d'espérer la réouverture de la ligne Pau-Canfranc.

### ◆ Observatoire de l'énergie

Un observatoire régional de l'énergie et des émissions de GES est un outil indispensable à l'efficacité d'un Plan Climat. Il existe dans de nombreuses régions françaises sauf... en Aquitaine. Sa création, pourtant jugée nécessaire par les participants au groupe de concertation, n'est toujours pas à l'ordre du jour.

*Les indicateurs climatiques et énergétiques sont en train de virer de l'orange au rouge. La SEPANSO estime qu'il est urgent de renforcer le Plan Climat Régional Aquitain, tant dans le domaine de la diminution des émissions que de l'adaptation aux changements climatiques. La crédibilité de celui-ci exige l'exemplarité de l'Etat et des collectivités territoriales, tout particulièrement dans le domaine des transports routiers.*

| PROJETS AUTOROUTIERS<br>EN AQUITAINE                                       | Longueur<br>(km) | Consommation<br>d'espaces naturels<br>(ha) | Besoins en<br>granulats<br>(millions de t) | Emissions de CO <sub>2</sub><br>liées à la construction<br>de l'ouvrage (t) | Emissions de CO <sub>2</sub> liées à<br>l'augmentation de trafic<br>induite (t par an) |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| A65 Langon-Pau                                                             | 150              | 1500                                       | 4,5                                        | 965.000                                                                     | 101.000                                                                                |
| Mise à 2 x 3 voies de l'A63 dans les<br>Pyrénées-Atlantiques et les Landes | 200              | 800                                        | 3,3                                        | 1.000.000                                                                   | 500.000                                                                                |
| Contournement autoroutier de<br>Bordeaux <sup>(13)</sup>                   | 95               | 1000                                       | 12                                         | 1.000.000                                                                   | 200.000                                                                                |
| <b>TOTAL</b>                                                               | <b>445</b>       | <b>3300</b>                                | <b>19,8</b>                                | <b>2.965.000</b>                                                            | <b>801.000</b>                                                                         |

Tandis que FNE appuie au niveau européen les efforts tant du Bureau Européen de l'Environnement (BEE) que ceux du Réseau Action Climat - Europe (Climate Action Network - Europe ou CAN-E) qui vont dans le même sens.

Pour les chiffres à l'appui des explications ci-dessus, nous vous renvoyons en priorité au Manifeste et au Scénario 2006 Négawatt, ainsi qu'aux documents qui illustrent le thème Energie sur le site de FNE ([www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr), volet Energie) et <sup>(15)</sup>. ■

(1) Vers un baril de pétrole à 3 chiffres ("La Croix", 25 avril 2005).

(2) Cher Uranium ("Le Monde", 5 août 2007).

(3) Areva, n° 1 mondial du nucléaire, entend doubler d'ici cinq ans sa production d'uranium ("Le Monde", 15 juin 2007).

(4) Areva veut racheter un producteur canadien d'uranium pour 2,4 milliards de dollars ("Le Monde", 17 juin 2007).

(5) Climat : le nucléaire n'est pas la solution (Oxford Research Group, 8 juillet 2007).

(6) Voir le site Internet du RAC-F : [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org).

(7) Position du BEE sur la séquestration du CO<sub>2</sub> (BEE, 5 avril 2007).

(8) Une étude relance le débat sur le stockage géologique du CO<sub>2</sub> ("Le Monde", 30 juillet 2006).

(9) Les bruits de l'éolien (ADEME - Observer, 2004).

(10) La contribution de la SEPANSO au Plan Climat aquitain est disponible en ligne : <http://perso.orange.fr/federation.sepanso/>.

(11) Les premières mesures du Plan Climat aquitain sont disponibles en ligne : <http://aquitaine.fr/img/upload/PlanClimatAquitain.pdf>.

(12) Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050. Rapport d'orientation. Synthèse, 6 avril 2007 (pages 116-130) : [http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/ENERGIE\\_Rapp\\_ORIENT\\_Synth\\_06\\_04\\_07.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/ENERGIE_Rapp_ORIENT_Synth_06_04_07.pdf).

(13) Le projet de contournement autoroutier de Bordeaux a été stoppé (provisoirement ?) par décision du Tribunal administratif de Bordeaux du 1<sup>er</sup> mars 2007.

(14) [http://www.gironde.pref.gouv.fr/informez/lettre/06\\_0707/rocade\\_lettre9\\_0707.pdf](http://www.gironde.pref.gouv.fr/informez/lettre/06_0707/rocade_lettre9_0707.pdf).

(15) Développement, énergie, environnement : changer de paradigme (Cahier 21 de Global Chance, mai 2006).

## UNE POLITIQUE ENERGETIQUE REELLE EN TOTALE CONTRADICTION AVEC LA THEORIE POLITIQUE AFFICHEE

### L'exemple du projet de terminal méthanier du Verdon

Ignorant délibérément le caractère expérimental des technologies de captation et stockage du CO<sub>2</sub> - présentées comme acquises -, mais conscientes de la vulnérabilité du parc des centrales nucléaires françaises (pour leur majorité construites sur des fleuves ou rivières dont elles sont tributaires pour leur refroidissement, et donc limitées dans leur recours à cette solution en cas de canicule, ainsi qu'on a pu le voir en 2003), des compagnies productrices d'électricité ont récemment programmé sur le territoire national la mise en œuvre de 10.000 MW nouveaux - Gaz de France pour 1430 MW, Poweo pour 2800 MW, SNET pour 2000 MW, Suez pour 840 MW, et enfin EDF pour 3100 MW - et la construction - pour GDF seul - de 23 centrales électriques à gaz. Or, ainsi que le note M. Hervé Kempf dans un article sur ce sujet, paru dans "Le Monde" du 5 juillet 2006 : "une centrale à cycle combiné à gaz de 400 MW, fonctionnant 68 % du temps annuel, rejette ainsi 960.000 t de CO<sub>2</sub> par an". Cette "frénésie" de MW - pour reprendre l'expression de H. Kempf - va donc totalement à l'encontre de la politique affichée par l'Etat de la réduction d'un facteur 4 des rejets français. Mais elle permet de mieux comprendre la frénésie parallèle des projets actuels de développement de terminaux gaziers, dont trois sont en cours d'examen - Le Verdon, Dunkerque, Le Havre - ou en voie d'extension - Montoir-Saint-Nazaire et Marseille-Fos. Faut-il ajouter que la construction d'un gazoduc vers le bassin de Lacq peut laisser augurer - au vu de la discrétion affichée par l'industriel sur le sujet - des prolongations vers l'autre versant des Pyrénées ? Car le problème peut se résumer à ces deux variantes :

- soit le gaz est consommé par des centrales côté français, avec pour résultat d'aller à l'encontre de la politique française affichée de réduction d'émissions par 4 d'ici 2050.
- soit il est destiné aussi au marché espagnol, et dans ce cas, quels avantages justifient l'installation du terminal gazier côté français ?

Dans tous les cas de figure, ces projets de terminaux méthaniers s'inscrivent dans une "logique" qui ne correspond nullement aux priorités que les experts sérieux considèrent comme indispensables pour assurer les engagements internationaux de la France. Au contraire, c'est à une aggravation des capacités excédentaires de production que conduirait, parmi d'autres, le projet de 4Gas au Verdon.

Depuis le 4 juillet, date de la mise en ligne par le Ministère de l'Agriculture du registre des cultures OGM canton par canton, l'association Vigilance OGM 33 a été très active sur le terrain, localisant les parcelles concernées à l'aide d'un test de détection de la protéine Bt et organisant de nombreuses réunions d'information dans les communes concernées. Nous lui avons demandé de présenter son action aux lecteurs de Sud-Ouest Nature.

# 4795,82 hectares

## de maïs OGM en Aquitaine !

Denise CASSOU  
Association Vigilance OGM 33

Le maïs OGM <sup>(1)</sup> cultivé en France en 2007 est une culture commerciale destinée à l'alimentation animale. Il s'agit du Mon810 commercialisé par la firme Monsanto. C'est un maïs Bt <sup>(2)</sup> produisant son propre insecticide. Cette culture d'OGM en plein champ entraîne des risques très importants sur le plan sanitaire et environnemental.

**D**ébut juillet, le Ministère de l'Agriculture a publié la superficie et la localisation des cultures commerciales de maïs Mon810 pour 2007. A quelques mois de l'ouverture du Grenelle de l'environnement, 20.000 hectares de maïs OGM ont été imposés sans la moindre consultation. Cette politique du fait accompli tente de banaliser la culture d'OGM en France alors que de nombreux pays d'Europe refusent la culture de ce maïs.

En Aquitaine, ce sont près de 5000 hectares qui sont déclarés, soit 25 %

des surfaces nationales, dans une région où le Conseil régional, des Conseils généraux, des conseils municipaux, de très nombreuses associations, la majorité des agriculteurs et des citoyens refusent les OGM.

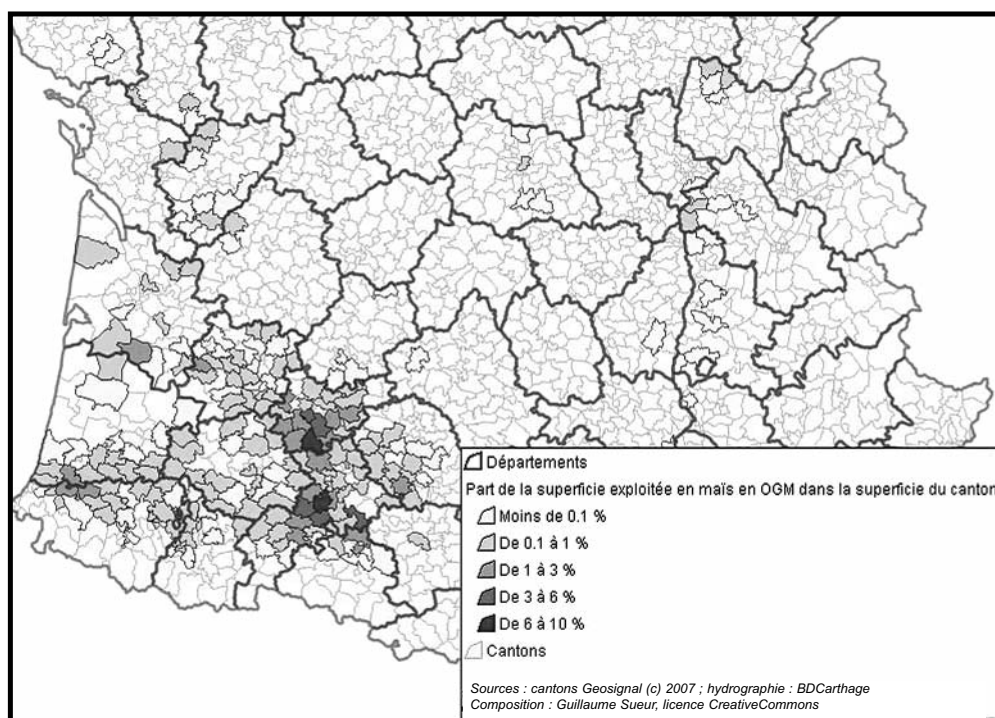
La publication des surfaces semées par canton ne permet pas la localisation précise des parcelles, ce qui empêche les agriculteurs voisins (conventionnels ou bio) et les apiculteurs de savoir s'ils sont concernés par un risque proche. Le gouvernement n'aborde pas le problème de la responsabilité en cas

de contamination et le SRPV (Service Régional de Protection des Végétaux), service d'Etat qui dépend directement du Ministère de l'Agriculture, ne dispose ni du cadre juridique ni des moyens pour assurer un réel encadrement de ces cultures. De plus, les compagnies d'assurance refusent d'assurer les cultivateurs d'OGM et les semenciers se déclarent non responsables.

### Caractéristiques des plantes génétiquement modifiées

Rappelons la différence avec les OGM produits depuis près de 25 ans dans les laboratoires de recherche fondamentale et médicale : ceux-ci sont utilisés comme "outils" à visée thérapeutique (production d'insuline, de vaccins...) et non directement consommés en tant que tels. De plus, ils sont obtenus en milieu confiné et donc sans risque de contamination.

Il en va autrement des plantes génétiquement modifiées (PGM). Actuellement, 99 % des PGM cultivées en plein air dans le monde sont des plantes produisant un insecticide (les plantes Bt) ou résistantes à un herbicide (le colza Monsanto tolère des doses létales de Roundup, également vendu Monsanto).



## Risques liés aux cultures d'OGM en plein champ

- **Risques sanitaires** : Les animaux nourris avec le maïs Bt sont consommés par les humains sans aucune obligation d'étiquetage <sup>(3)</sup>. Des tests ont montré des différences significatives entre les rats qui ont consommé du maïs OGM et le groupe de contrôle. Depuis la mise en culture de colza OGM à grande échelle aux Etats-Unis et au Canada, les quantités de Roundup utilisées ont considérablement augmenté. Cet herbicide, reconnu comme cancérigène, s'accumule tout au long de la chaîne alimentaire.
- **Risques environnementaux** : Le maïs Bt produit l'insecticide de manière permanente et en quantité très variable, ce qui augmente le risque d'apparition d'insectes résistants. Après récolte, la plante qui a accumulé cet insecticide dans tous ses tissus est broyée et enfouie dans le sol. Selon une étude américaine récente, l'insecticide produit par le maïs Bt, abondamment utilisé aux Etats-Unis, aurait un impact sur les milieux aquatiques : il agirait

sur les insectes des cours d'eau (notamment les trichoptères), via le pollen, les débris de feuilles et d'épis.

- **Risques de contamination génétique** : Après dix années de recul sur les cultures d'OGM en plein champ dans le monde, les faits s'accumulent. La coexistence est impossible et la contamination est inéluctable. En Espagne où le maïs Bt est cultivé depuis plusieurs années, toute la filière de maïs conventionnel et biologique est menacée. En ce qui concerne le colza résistant au Roundup, le gène de résistance est passé à des plantes sauvages de la même famille. Cette contamination génétique met gravement en péril la biodiversité.

De plus, les OGM, reposant sur la brevetabilité du vivant conduisent à l'appropriation par quelques multinationales de l'un des biens les plus précieux de l'humanité que sont les semences.

La recherche de solutions alternatives au développement des OGM est systématiquement négligée, alors que de nombreux exemples montrent que l'on peut obtenir des résultats intéressants (résistance à la sécheresse, à des mala-dies, lutte contre les insectes, rendement) par des méthodes

des autres que les OGM. Ces réponses sont avantageuses d'un point de vue social, écologique et économique. Mais elles seraient financièrement catastrophiques pour les firmes semencières car les paysans ne seraient plus dépendants de leurs produits.

## Actions des associations en 2007

Cette volonté de passer en force se heurte à de très fortes oppositions en Europe.

En France, si les semenciers espéraient voir cultivés de 30 à 50.000 ha cette année, seuls 20.000 ha ont finalement été plantés. La pétition "Appel d'Orléans pour un printemps sans OGM" a recueilli près de 100.000 signatures.

En Aquitaine, des associations se sont mobilisées avec comme objectifs :

- de pallier les carences de l'Etat en localisant précisément les parcelles de maïs OGM grâce à un test scientifique de détection de la protéine Bt,
- de mettre en place des expérimentations d'évaluation de la contamination par les OGM,
- d'informer citoyens, consommateurs, acteurs du monde agricole et élus sur les OGM et les dangers qu'ils font courir à l'agriculture, à l'environnement, à la santé.

Les actions se sont succédées tout au long de l'été : conférences de presse, pétition pour un moratoire, repérage et signalisation des champs OGM, journée nationale de mobilisation, réunions publiques dans les communes concernées, occupations pacifiques de sites (SRPV, DRAF, coopérative agricole, firmes semencières...), tables d'information, marche citoyenne...

La mobilisation menée depuis des années par les associations sur la question des OGM a fait bouger les lignes. Elle doit se poursuivre afin d'obtenir le droit à produire et à consommer sans OGM. Cela ne peut passer que par l'arrêt des cultures de plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

### ◆ Sites Internet

- Association Vigilance OGM 33 : <http://vigilanceogm33.over-blog.com>
- Registre national des cultures OGM (document 65 ko) : [http://www.ogm.gouv.fr/mise\\_marche/registre\\_cultures/070710\\_REGISTRE\\_PUBLIC.xls](http://www.ogm.gouv.fr/mise_marche/registre_cultures/070710_REGISTRE_PUBLIC.xls)
- Carte des risques de pollution OGM : <http://www.alerte-ogm.fr/carte/carte.php>
- Détectives OGM : <http://www.greenpeace.org/france/detectivesOGM>
- Des pistes pour comprendre et débattre : <http://www.infogm.org/>
- Conférence de Christian Velot : <http://altercampagne.free.fr>

### ◆ Livres

- "La guerre secrète des OGM" de Hervé Kempf, journaliste au Monde - Le Seuil
- "OGM, sécurité, santé, ce que la science révèle et qu'on ne nous dit pas" de Guy Kastler et Lilian Ceballos - Nature et Progrès
- "La guerre du vivant", recueil collectif d'analyses avec J.P. Berlan... - Contrefeux
- "Génie génétique et biotechnologies" de Jean-Marie Pelt - Le Sang de la Terre
- "Génétiquement incorrect" d'Eric Seralini - Flammarion
- "Pesticides, révélation sur un scandale sanitaire français" de Fabrice Nicolino et François Veillerette - Fayard

## MENACES SUR L'AVENIR DE NOS VARIÉTÉS HORTICOLES ET MARAÎCHÈRES ANCIENNES

Par Erick STONESTREET, SEPANSO Gironde

Suite à la plainte déposée par le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) et la FNPSP (Fédération Nationale des Professionnels des Semences et Plants) pour commercialisation illégale de semences non inscrites sur le catalogue officiel, la Cour d'appel de Nîmes, dans son jugement du 12 décembre 2006, a lourdement condamné l'association Kokopelli à une amende globale de 17.130 euros. Rappelons que cette association œuvre depuis 1999 à la protection de la biodiversité en assurant la production et la distribution de semences issues de l'agriculture biologique.

Frappé de stupeur, le jardinier amateur (qu'il compte ou non parmi les 5500 adhérents de Kokopelli) laisse tomber sa binette et se demande ce que peut bien signifier une telle décision... De son point de vue, en effet, il n'y a pas de problème : sa jardinerie expose une évidente surabondance de semences maraîchères (et florales) parmi lesquelles il n'a que l'embarras du choix. S'il y regardait d'un peu plus près, il s'apercevrait que les obtentions récentes (parmi lesquelles nombre d'hybrides F1), tout en assurant productivité, régularité, voire résistance accrue à certaines maladies, privilégient généralement le rendement et l'aspect esthétique du légume, au détriment de sa qualité gustative.

De plus, ce que notre jardinier ne peut percevoir, c'est que d'année en année, disparaît des rayonnages de son fournisseur préféré une foule de vieilles variétés que nos anciens ont utilisées "depuis toujours". Cette multitude, héritée des temps où le jardinage constituait plus une véritable culture vivrière indispensable à l'alimentation de la famille qu'un passe-temps, représentait un extraordinaire réservoir de diversité génétique, doué d'une grande capacité adaptative face à l'infinie variété des terroirs et microclimats régionaux. C'est donc une lente et surnoise érosion d'un patrimoine biologique, d'une richesse accumulée au cours des siècles. Les causes en sont multiples : tout d'abord, les petits semenciers renoncent à maintenir en production et vente des variétés ne bénéficiant souvent que d'un marché restreint et très localisé. En outre, ils sont soumis à l'exigence de l'inscription obligatoire (et très coûteuse...) d'une variété à faible diffusion au CATALOGUE OFFICIEL DES ESPÈCES ET VARIÉTÉS, inscription sans laquelle la vente est illicite. Et c'est bien là le principal grief reproché à Kokopelli par les plus grands semenciers, qui ne font pas mystère non plus du préjudice que leur cause la concurrence de cette association indisciplinée...

Ces grandes entreprises, dont l'objectif reste la maîtrise exclusive du marché, bénéficient de plus d'une arme commerciale dont Kokopelli ne peut se prévaloir : elles substituent aux variétés anciennes des hybrides F1, parés à la faveur d'une habile publicité de vertus inimitables : adaptabilité à toutes les régions, aspect flatteur du légume obtenu, enfin une certaine aura "technologique" à laquelle le public est souvent sensible... Il faut dire que la vente de ces nouveautés assure à l'obtenteur une rentabilité supérieure : issu du croisement de deux espèces, l'hybride F1 est souvent plus productif, et même parfois plus résistant aux maladies que ses parents. Mais ces caractères avantageux ne sont pas stables, et se perdent en grande partie à la génération suivante. Notre bon jardinier n'a donc aucun intérêt à ressemer les graines de sa propre récolte initiale, et doit racheter chaque année ses semences...

Devant ces tentatives de verrouillage du marché, l'association Kokopelli tente de maintenir la diversité des semences traditionnelles et propose aux amateurs un catalogue où se retrouve la richesse des goûts, des formes et des couleurs... ce faisant, Kokopelli assure aux utilisateurs une réelle autonomie semencière. Elle se refuse à pratiquer le système du marché captif par la vente de ces hybrides qui, soit stériles, soit dégénèrescents, ne permettent pas de reproduction à l'identique. La semence traditionnelle, porteuse de vie, est et doit rester patrimoine inaliénable de l'humanité. Ainsi que l'écrivait par dérision J.P. Berlan, ingénieur de recherche à l'INRA : "Les êtres vivants commettent un crime impardonnable : ils se reproduisent et se multiplient gratuitement..."

Comment lutter contre cette tendance à l'uniformisation et à la privatisation d'un héritage commun à tous ? Les défenseurs de la biodiversité constituent par essence un bataillon bien dispersé, mais il leur reste le pouvoir du libre arbitre, celui de refuser de jouer le jeu d'un marché malthusien. Il faut soutenir ces entreprises courageuses, ne plus utiliser d'hybrides dans nos jardins, participer aux trocs de plantes, diversifier autant que possible la panoplie maraîchère de nos jardins et ne pas perdre la libre pratique de nos propres semis... il nous reste le pouvoir de défendre cette réserve variétale que nous a légué la nature, et que nos pères nous ont transmise.

Aux dernières nouvelles, l'association Kokopelli envisage de se pourvoir en cassation et assignerait l'Etat français en Cour européenne de justice (voir <http://www.kokopelli.asso.fr/>).

- (1) Un Organisme Génétiquement Modifié (OGM) est un organisme vivant (micro-organisme, végétal, animal) dont le génome a été modifié par addition, suppression, remplacement ou modification d'au moins un gène.
- (2) Les maïs Bt sont des variétés de maïs qui ont été modifiées génétiquement à partir d'une bactérie du sol, *Bacillus thuringiensis*, qui produit, parmi différentes protéines actives sur les insectes, une protéine du nom de Cry1Ab à laquelle les chenilles de la pyrale du maïs sont très sensibles.
- (3) Le maïs Bt n'est pas soumis à la législation sur les pesticides qui exige des protocoles d'évaluation longs et coûteux.

# Plaintes et recours

## Marée noire dans la Garonne, la SEPANSO et FNE parties civiles

L'évènement était un peu passé inaperçu mais certains s'en souviennent quand même : le 12 janvier 2007 au petit matin, une cuve d'hydrocarbures de la société pétrolière du Bec d'Ambès avait cédé brutalement, libérant d'un coup environ 12.000 m<sup>3</sup> de pétrole brut.

Si une grande partie de ce pétrole a pu être retenue dans le bassin de rétention prévu à cet effet, ce ne sont pas moins de 2.000 m<sup>3</sup> qui, par effet de vague, sont passés par-dessus les rebords du bassin et se sont répandus dans la nature, y compris jusque dans la Garonne en suivant le réseau de fossés.

Suite à cette marée noire fluviale, le lendemain, les enquêteurs effectuaient une reconnaissance aérienne et constataient des traces de pollution sur près de 40 km dans la Garonne, la Dordogne et la Gironde. Plus de 150 oiseaux présentant des traces de mazout sur le plumage ont été dénombrés au Bec d'Ambès.

Une information judiciaire a été ouverte dès le 18 janvier pour "pollution des cours d'eau entraînant des dégâts piscicoles et déversement ou écoulement de substances nuisibles à la santé, à la faune et à la flore dans les eaux souterraines ou superficielles". La SEPANSO s'est naturellement constituée partie civile, tout comme la commune de Macau touchée par la pollution. En cours d'été, France Nature Environnement, confrontée à des problèmes un peu similaires sur d'autres sites industriels ailleurs en France, s'est jointe aussi à la procédure. L'affaire suit son cours.

Quelle qu'en soit l'issue judiciaire, cet accident démontre si besoin que, malgré toutes les précautions prises en matière de sécurité, un accident reste toujours possible pour des raisons imprévues. Ceci devrait contribuer à rendre plus modestes ceux qui vantent une sécurité sans faille pour promouvoir ici ou là l'implantation d'activités à risques. ■ PB

## Point des recours juridiques contre le projet d'autoroute A65 Langon-Pau

Cinq recours juridiques ont été lancés à ce jour contre le projet d'autoroute A65, par de nombreuses associations dont la SEPANSO, Aquitaine Alternatives et l'ARLP.

Les trois premiers demandent l'annulation des délibérations des collectivités territoriales relatives à la convention de financement de cette autoroute.

Ces requêtes auprès des tribunaux administratifs de Bordeaux et de Pau visent le Conseil Régional d'Aquitaine et les Conseils généraux de Gironde et des Landes.

Les deux autres recours tendent à l'annulation en Conseil d'Etat des deux décrets du Ministère des Transports autorisant le projet. Il s'agit :

- du décret n° 2006-1619, en date du 18 décembre 2006, relatif à la convention de concession passée entre l'Etat et la société A'liénor,
- du décret du 18 décembre 2006 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de l'autoroute A65.

L'instruction de ces cinq affaires suit son cours et passe par l'échange de nombreux mémoires entre les parties. ■ DD

## COURRIER

### QUELLE EST CETTE TORTUE ?

M. et Mme Moriame (33)

[...] Nous étions en kayak de mer à Arguin et mon mari (...) l'a attrapée dans l'eau pour la photo. C'était le 22 avril 2007. Merci de nous informer.



Madame,

Nous pensons que l'individu que vous avez rencontré est une jeune tortue caouanne (*Caretta caretta*).

Les adultes peuvent mesurer jusqu'à 115 cm et peser 160 kg. La "crête" médiane de la carapace, visible sur la photo, s'estompe quand la tortue devient adulte.

Cette espèce se rencontre dans presque toutes les mers du monde, elle possède des mœurs migratoires très marquées.

Cette tortue est très menacée, à cause du dérangement sur les sites de ponte, de la pollution de l'eau et de la pêche dont elle est l'objet.

Elle se rencontre occasionnellement sur le littoral atlantique aquitain.

Merci de nous avoir fourni cette information.

Christophe LE NOC,  
Conservateur de la Réserve  
Naturelle du Banc d'Arguin

# Etang de la Mazière

## Et si les Réserves Naturelles s'ouvraient à l'international ?

Renseignements :

Alain DAL MOLIN

rnmaziere.adm@cegetel.net

**D**ans le cadre du pôle "Valorisation des espaces protégés d'Aquitaine" éligible au Contrat Aquitaine Nature, pourquoi ne pas lancer une campagne d'ouverture sous forme de partenariat, de parrainage ou de jumelage avec des entités similaires mais situées à l'étranger ? Notre image de marque y gagnerait en crédibilité, notre savoir-faire pourrait se voir exporté vers des horizons plus ou moins lointains tout en se trouvant confronté à des problématiques nouvelles, des situations de gestion inédites comme des politiques au caractère parfois déroutant.

### Laurent Joubert : retour d'une mission en Russie

La Réserve Naturelle nationale de l'étang de la Mazière a jugé utile de s'engager sur cette voie en accueillant dans un premier temps des scientifiques de l'université de Saint-Petersbourg puis en envoyant Laurent Joubert, chargé de mission au sein de la Réserve pour toutes les questions de faune, durant un mois à la station de Goumbaritsy, partie intégrante de la Réserve Naturelle du Lac Ladoga (province de Leningrad) qui s'étend sur 40.000 hectares.

C'est un chargé de mission enthousiaste que nous avons retrouvé à son retour de Russie ! Enthousiasme généré par la découverte de forêts primaires d'une rare beauté, de tourbières totalement vierges et d'une faune à nulle autre pareille ! 40.000 hectares de nature préservée au sein de laquelle fonctionne dans un certain dénuement la station ornithologique de Goumbaritsy avec laquelle la Réserve



Photos RN Mazière



Anna Gaginskaya baguant une  
Chouette lapone de l'Oural  
(station de Goumbaritsy)

◀ Laurent Joubert en Russie

Naturelle de l'étang de la Mazière a décidé de tisser des accords de partenariat, voire un vrai jumelage, impliquant des échanges permanents entre les deux structures. "Ce que j'ai pu découvrir durant trois semaines, qui pour moi resteront inoubliables, c'est la communion avec la nature, un monde de démesure où tout est grand, très grand. Un monde qui peuple les rêves les plus fous d'écolos en mal d'horizons sauvages et qui, soudainement, se trouve devant vos yeux. Un choc, émotionnel, sensoriel, primaire comme les forêts dans lesquelles vous

pouvez vous immerger. Une façon, aussi, de remettre les choses en place, de cultiver l'essentiel, de poser un regard différent sur les écosystèmes comme sur les êtres qui les peuplent. Une aventure, une vraie." Laurent aura eu également le bonheur de pouvoir vérifier combien la technologie, sous forme de "kit solaire" offert à Anna au mois d'octobre dernier, avait pu simplifier la vie des scientifiques de Goumbaritsy. "Grâce à notre cadeau, leurs échantillons ont désormais une taille dix à vingt fois plus importante. Ils sont fous de joie." ■

### Regards sur l'Afrique

Et comme une bonne nouvelle arrive rarement seule, la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière accueille depuis le 13 août un éco-guide du Parc National de la Langue de Barbarie, au Sénégal, venu se perfectionner en ornithologie et tenter de jeter les bases d'une éco-participation avec des espaces protégés et des établissements scolaires aquitains. Mais de cela, nous reparlerons un autre jour.

Texte et photos :

Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement des Eaux du  
Bassin Versant des Etangs du  
Littoral Girondin (SIAEBVELG)  
Mairie - 33121 Carcans

# Etang de Cousseau

## Création de passes à anguilles dans le bassin versant des lacs médocains

**L**es lacs médocains abritent l'anguille européenne. L'anguille est une espèce menacée car sa population est en voie de diminution due à la pollution des eaux, à la pêche intensive, au braconnage et aux obstacles.

Les anguilles adultes se reproduisent dans la mer des Sargasses, au sud de la Floride. Les civelles (anguilles transparentes de quelques centimètres de long) effectuent une migration vers les côtes européennes. Arrivées sur la côte aquitaine au bout de 2 à 3 ans, les civelles entrent par le Bassin d'Arcachon et tentent de remonter les eaux douces.

Les civelles en remontant le canal du Porge trouvent un obstacle : l'écluse du Pas du Bouc. Et ce n'est que la première puisqu'il y a quatre autres écluses : Langouarde, Joncru, Batejin et Montaut. Ainsi les écluses, qui ont pour vocation de réguler les niveaux des lacs ou l'écoulement des eaux dans le canal du Porge, font obstacle à la remontée des civelles.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG), compétent

sur ce territoire, est maître d'ouvrage des travaux pour la création des passes à anguilles sur ces cinq écluses. Le type d'aménagement de la passe est adapté en fonction de l'écluse. En équipant les écluses d'un plan incliné et d'un substrat de reptation, les civelles rampent et passent de l'autre côté de l'écluse.

La construction des cinq passes à anguilles entre dans un programme de restauration de l'axe migrateur anguille défini par des documents de planification à valeur réglementaire comme le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE), repris dans le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des lacs médocains.

L'aménagement de la première écluse au Pas du Bouc, la plus en aval,

comporte un local technique qui permettra d'effectuer le suivi scientifique de cette espèce et de vérifier l'efficacité de franchissement de la passe.

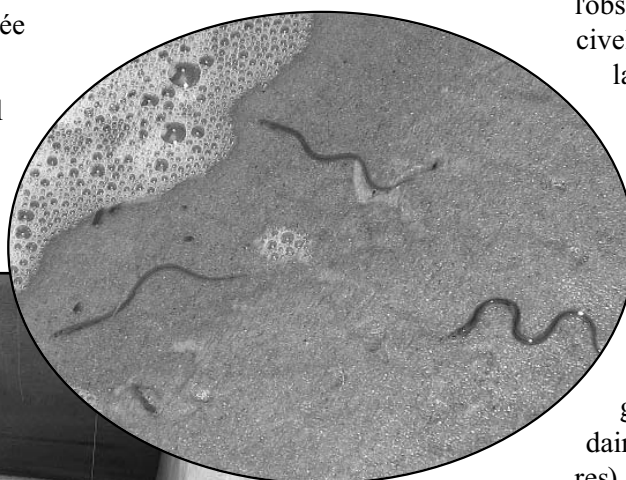
Coût de l'opération : 143.000 euros HT. Financement : Agence de l'Eau (45 %), Conseil régional (17 %), Conseil général (9 %), Fédération départementale de pêche et ONEMA (9 %), SIAEBVELG (20 %).

Les travaux se sont déroulés d'octobre 2006 à mai 2007. Outre la maîtrise d'œuvre assurée par la DDAF, le suivi de ces travaux a été renforcé par les conseils techniques de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Aussitôt avec l'aide des techniciens de la Fédération de pêche de la Gironde, un suivi a été mis en place à la passe du Pas du Bouc. Toute l'énergie mise en œuvre dans ce projet a été confortée par l'observation directe de la remontée des civelles du Bassin d'Arcachon vers les lacs médocains. Les civelles ont adopté le dispositif puisque de nombreux individus ont été observés remontant le long de la rampe du Pas du Bouc. Elles ont fait l'objet d'un comptage dont le bilan sera établi en septembre.

Par ces travaux, l'axe principal de re-montée des civelles et anguilles est restauré. Les axes secondaires (les marais et étangs intercalaires) devront être également étudiés comme par exemple la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.

Les passes aménagées marquent une réelle avancée pour le bassin versant du SAGE Lacs médocains, en terme de reconstitution naturelle du peuplement de l'anguille. ■



▲ Civelles

◀ Passe à anguilles de l'écluse du Pas du Bouc

# Marais de Bruges

## Le Cuivré des marais *Thersamolycaena dispar* Haworth

Sébastien LABATUT  
et Denis CHEYROU,  
Réserve Naturelle des  
marais de Bruges

**L**e Cuivré des marais est une espèce typique des marais et des prairies humides ou inondables de plaine. Il est représenté par plusieurs sous-espèces qui peuvent être monovoltines<sup>(1)</sup> à trivoltines<sup>(2)</sup>. Les sous-espèces monovoltines sont les plus menacées et certaines ont déjà disparu telles que les sous-espèces "*gronieri* Bernardi" en France ou "*dispar* Haworth" en Angleterre.

En Gironde, est présente la sous-espèce "*burdigalensis* Lucas" qui est trivoltine. Elle est présente, généralement en petites populations à faibles effectifs, dans une grande partie des marais girondins et dans certaines prairies humides. Ce papillon, protégé en France et en Europe, est menacé par l'intensification de l'agriculture (apports d'engrais dans les prairies, pâturage intensif, drainage, reconversion des prairies en cultures de maïs...), par la déprise agricole (disparition des prairies par boisements naturels ou par plantations de peupliers) et par la destruction de ses habitats (gravières, remblais, urbanisation...).

La mesure de gestion favorable au Cuivré des marais consiste à maintenir les milieux ouverts dans les zones humides où il est présent, que ce soit par la fauche des prairies (une fauche annuelle) ou par un pâturage extensif. Les animaux domestiques les plus adaptés pour entretenir un milieu abritant ce papillon sont les équins. En effet ils ont la

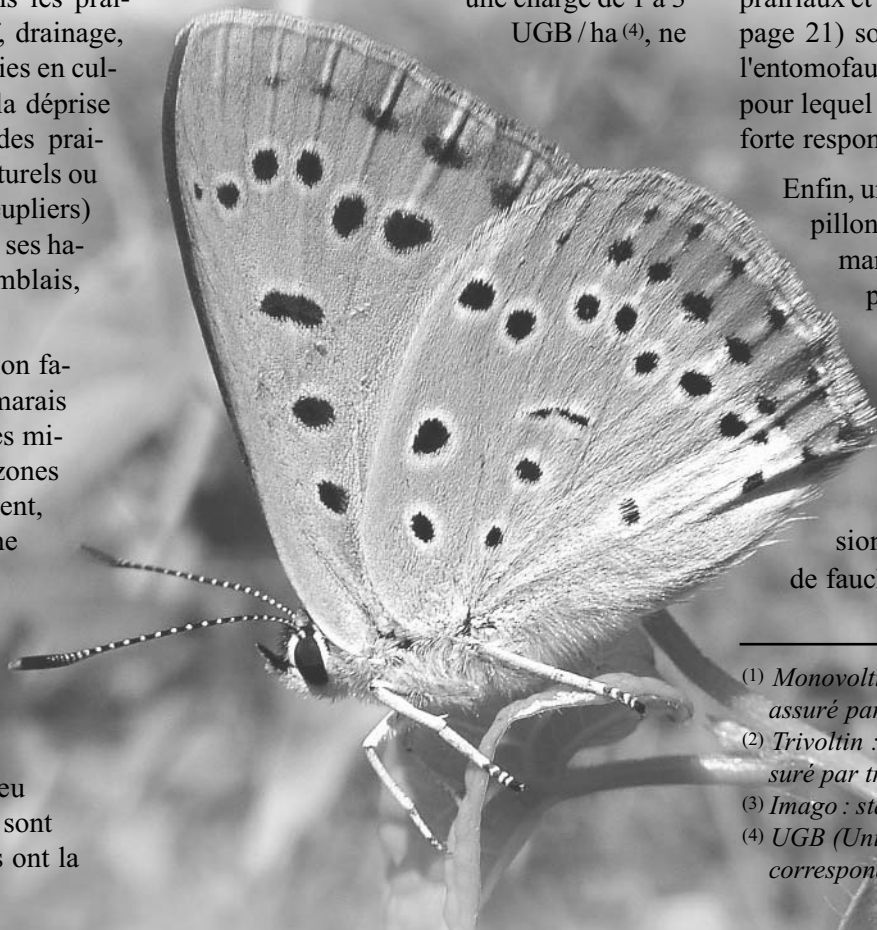
particularité de laisser de nombreuses plantes à fleurs appréciées par les imagos<sup>(3)</sup> telles que les Renoncules (*Ranunculus* sp.) ou les Menthes (*Mentha* sp.) et de ne pas consommer les Oseilles sauvages (*Rumex* sp.) qui sont les plantes hôtes de sa chenille.

Les prairies hygrophiles sont l'habitat principal du Cuivré des marais. Dans la Réserve Naturelle des marais de Bruges, ce taxon était peu abondant et se maintenait dans des secteurs très localisés. Cependant des individus erratiques fréquentaient des prairies hygrophiles pâturées (jonchaies) potentiellement favorables mais ne s'y maintenaient pas. En effet, il a été constaté que ces jonchaies pâturées par des bovins, avec une charge de 1 à 3 UGB/ha<sup>(4)</sup>, ne

permettaient pas le maintien d'une population de ce papillon patrimonial.

Depuis 2005, afin de pérenniser la présence de ce papillon protégé, des modalités de gestion ont été mises en place : pâturage extensif avec des Ponies landais, maintien de l'hydromorphie et inondations ponctuelles hivernales. Ces opérations de gestion sont réalisées, dans un des secteurs les plus favorables (jonchaie de 14 ha) pour cette espèce, jusque là pâturé par des bovins. Cette gestion conservatoire permet le développement d'une petite population dans ce secteur. En outre, les mesures de gestion (pâturage extensif ou fauche annuelle) mises en place en 2004 dans le cadre de la restauration des habitats prairiaux et de la flore (cf. SON n° 133, page 21) sont également favorables à l'entomofaune et au Cuivré des marais pour lequel la Réserve Naturelle a une forte responsabilité de conservation.

Enfin, un suivi par transects des papillons de jour et du Cuivré des marais (protocole RNF) sur les parcelles concernées permet de suivre la dynamique de leurs populations et ainsi d'évaluer et d'affiner les protocoles de gestion de ces milieux herbacés (pression de pâturage, périodicité de fauche et hydromorphie). ■



(1) Monovoltin : dont le cycle annuel est assuré par une seule génération.

(2) Trivoltin : dont le cycle annuel est assuré par trois générations successives.

(3) Imago : stade "adulte" des invertébrés.

(4) UGB (Unité de Gros Bétail) : un UGB correspond à une vache ou un cheval.

# Balades nature

*Venez partager un moment en notre compagnie pour découvrir notre patrimoine naturel...*

Renseignements et inscriptions  
auprès de Stéphane BUILLES :  
SEPANSO - 05.56.91.33.65

*Tarif réduit applicable aux adhérents, enfants de moins de 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.*

**Dimanche 18 novembre** — Visite guidée  
Découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.  
(inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Carcans-Maubuisson : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

**Dimanche 25 novembre** — Les vaches marines  
Cette race, dont les premiers individus sont certainement arrivés lors des invasions sarrasines, a durant des siècles joué un rôle essentiel dans l'économie locale. Aujourd'hui, un troupeau relique participe à l'entretien du marais et du sous-bois.

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) 2 € Gratuit pour les - de 12 ans

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre** — Formation  
Formation des bénévoles à l'accueil du public : ces journées sont destinées à présenter la Réserve Naturelle des marais de Bruges et vous initier à la reconnaissance des espèces les plus communes afin de pouvoir nous aider à informer le public.

✓ RN Bruges (journée) Gratuit

**Dimanche 2 décembre** — Visite guidée  
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

**Dimanches 2, 16 et 19 décembre** — Visite guidée  
Découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau.  
(inscriptions auprès de l'Office de tourisme de Carcans-Maubuisson : 05.56.03.34.94)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H) Gratuit

**Samedi 8 décembre** — Oiseaux en hivernage  
Balade en bateau sur le Bassin d'Arcachon pour découvrir de nombreuses espèces qui forment souvent des rassemblements spectaculaires.

✓ RN Arguin (9 H 30 à 14 H) Tarif plein : 16 € Tarif réduit : 12 €

## A NOTER LA SORTIE DU LIVRE

**Les défis écologiques de Bordeaux et sa région.  
Agir localement, penser globalement.**  
(Editions Sud-Ouest - septembre 2007)

Son auteur, le journaliste Sébastien Darsy, y examine la problématique des déchets, des ressources en eau, des impacts des transports et de la fourniture d'énergie. Ce livre passionnera tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à ces sujets.

## La colonne des internautes

Par Françoise COULOUDOU

Pour connaître les technologies les plus respectueuses de l'environnement, un site incontournable, celui de l'ADEME :

<http://www2.ademe.fr/>



Sa page d'accueil colorée est très riche (trop riche ?) et se décline en trois colonnes. A gauche, les domaines d'intervention de l'ADEME : air, bâtiment, bruit, changement climatique, déchets, économies d'énergie, énergies et matières renouvelables, management environnemental, sites et sols pollués, transports... il n'y a pas l'eau. Chacun est scindé en deux parties plus ou moins développées : "De l'essentiel...", comportant entre autres le cadre réglementaire, "... à l'approche détaillée".

Certains domaines sont plus ou moins accessibles au non spécialiste : par exemple, certaines rubriques du Bâtiment avec des diagrammes vont paraître hermétiques à quelqu'un n'ayant pas étudié la climatisation ! Mais c'est du solide et du sérieux et, en regardant Aides financières, puis Certificats économie d'énergie, chacun peut comprendre la nécessité d'économiser l'énergie.

Le Changement climatique nous invite à voir Faisons vite, ça chauffe. En cliquant sur Management environnemental, la colonne de droite vous offre La performance des véhicules individuels et le palmarès de l'ADEME, ce qui nous invite à choisir un véhicule en conséquence.

Le domaine Transports, mon préféré : après consultation, il est impossible de se déplacer en ignorant l'impact sur l'environnement du mode de transport choisi (voiture, avion, transport en commun). La rubrique "... à l'approche détaillée" est à consulter sans modération, surtout sa Calculatrice éco-déplacements.

Il est possible de se sentir perdu devant cette avalanche d'informations et de documentation en tous genres, mais il en va de notre avenir. Vous pouvez aussi vous tourner vers l'ADEME en régions, moins virtuelle et plus proche de vous.

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

## SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : [sepanso.fed@wanadoo.fr](mailto:sepanso.fed@wanadoo.fr)

**Visitez notre site Internet : <http://assoc.orange.fr/federation.sepanso/>**

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SEPANSO PAYS BASQUE                                   | BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE<br>Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28<br>Adresse électronique : <a href="mailto:sepanso.pays-basque@wanadoo.fr">sepanso.pays-basque@wanadoo.fr</a>                             |
| SEPANSO BÉARN                                         | Maison de la Nature et de l'Environnement<br>Domaine de Sers - 64000 PAU<br>Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.32.16.74<br>Adresse électronique : <a href="mailto:contact@sepansobern.org">contact@sepansobern.org</a> |
| SEPANSO DORDOGNE                                      | 13 place Barbacane - 24100 BERGERAC<br>Tél-Fax. 05.53.73.12.71<br>Adresse électronique : <a href="mailto:sepansoordogne@wanadoo.fr">sepansoordogne@wanadoo.fr</a>                                                    |
| SEPANSO GIRONDE                                       | 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX<br>Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75                                                                                                                                        |
| SEPANSO LANDES                                        | Chez Monsieur Georges CINGAL<br>1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE<br>Tél. 05.58.73.14.53<br>Adresse électronique : <a href="mailto:georges.cingal@wanadoo.fr">georges.cingal@wanadoo.fr</a>                   |
| SEPANSO LOT-ET-GARONNE                                | Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS<br>Tél-Fax. 05.53.67.14.11                                                                                                                                       |
| AQUITAINE ALTERNATIVES                                | Maison de la nature et de l'environnement<br>3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX<br>Tél-Fax. 05.56.91.81.95<br>Adresse électronique : <a href="mailto:dnicolas@galilee.fr">dnicolas@galilee.fr</a>                      |
| CREAQ<br>Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine | Maison de la nature et de l'environnement<br>3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX<br>Tél-Fax. 05.57.95.97.04<br>Adresse électronique : <a href="mailto:creaq@wanadoo.fr">creaq@wanadoo.fr</a>                            |
| LPO AQUITAINE<br>Ligue pour la Protection des Oiseaux | 109 quai Wilson - 33130 BÈGLES<br>Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13<br>Adresse électronique : <a href="mailto:aquitaine@lpo.fr">aquitaine@lpo.fr</a>                                                         |

## Tarifs d'abonnement 2008

à Sud-Ouest Nature (4 numéros par an)

- |                                                                                     |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <input type="checkbox"/> Adhérents d'une association de la Fédération SEPANSO ..... | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Non adhérents .....                                        | 19 € |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant    Rédacteur en chef : P. Delacroix  
Comité de lecture et de rédaction : S. Bardet - F. Couloudou - C. Gouanelle - E. Stonestreet  
Mise en page : K. Eysner

## *L'eau*

*Fête du vin, du cidre et aussi de la bière,  
Fêtes, fêtes partout, de toutes les façons,  
De ceci, de cela, ici de la boisson,  
Buvons, chantons, dansons, oublions nos misères !*

*Nous le méritons tant et nos foules se ruent  
Ici et là, partout, sur la terre et vers l'eau  
Et de jour et de nuit, devant "planchers-tréteaux",  
Au trop plein de nos prés, de nos routes et rues.*

*Mais la fête de l'eau ? Car nous n'y pensons guère !  
Ce bien te plus précieux, plus important que l'or !  
Qui peut bien en douter, l'eau qui est notre corps,  
Cette eau qui est la Vie, pleine de nos misères...*

*... Nous lui faisons tant mal, polluant à outrance,  
Nous en servant bien mal, à trop la consommer.  
Ici, il n'en est plus, il faut l'aller chercher  
A grands frais, gaspillée !... Où est la différence ?*

*Perdu dans le désert, en quelque profond sable :  
- "Pour un seul verre d'eau, mon royaume en entier !"   
Disait je ne sais plus quel émir assoiffé ;  
Ce ne fut, là non plus, quelconque bonne fable !*

*Que le temps a passé, depuis ma tendre enfance,  
Un beau jour, tout surpris d'avoir l'eau à payer,  
"Un beau jour comme ça", à midi, attablé,  
Notre puits infecté par quelque pestilence.*

*On allait la quérir aux pompes, aux fontaines,  
Le dire, je peux bien, puisque c'est Vérité,  
On buvait au ruisseau, tout plein de netteté,  
Une eau fraîche toujours, délicieuse et saine.*

*Rare ou bien polluée, l'eau n'est plus à la fête,  
Mais nous non plus d'ailleurs ! Ce seront derniers mots,  
Chère et bienfaisante eau, victime de nos maux  
On est plutôt en train... "de te faire ta fête" !...*

*Continuons ainsi, jouant avec la Vie,  
Notre Eau ! Notre Eau sans fin victime d'inconscients.  
Je sais qu'ici et là, s'allument maintenant,  
Des conflits pour cette Eau d'un monde en pénurie.*

*Jean Sauré*